

RAPPORT ANNUEL

sur le Prix et la Qualité du Service



2013

www.smnep.fr

PREAMBULE

Ce rapport a pour objectif d'informer les usagers du Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP), conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce texte impose au Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale compétent en matière d'eau potable de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPOS), au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

A l'issue de son adoption par les membres du Comité Syndical du SMNEP, il sera adressé aux collectivités adhérentes, afin qu'il soit à son tour présenté à leurs assemblées délibérantes dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Cette synthèse de l'exercice 2013, est bâtie autour des axes suivants :

- ✓ Présentation de la structure : son organisation, le territoire desservi, l'exploitation du service,
- ✓ Cheminement de l'eau : de son captage à la distribution, volumes et indicateurs de performance du service (selon l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement),
- ✓ Modalités de tarification de la vente d'eau,
- ✓ Budget de la collectivité, état des investissements, de la dette et des amortissements,
- ✓ Aspect social et sensibilisation à la problématique de l'eau.

Ce bilan annuel intègre notamment les dispositions instaurées par le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.





SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT

I PRESENTATION DU SMNEP 1

- 1 Le SMNEP : Producteur d'eau potable..... 1
- 2 Les 50 ans du SMNEP.....2
- 3 Structure et territoire 2
- 4 La Maison de l'Eau5
- 5 La délégation de service public.5

II RESSOURCE EN EAU.7

- 1 Présentation de la ressource 7
- 2 Prélèvements.9
- 3 Protection de la ressource..... 11

III DE LA PRODUCTION A LA DISTRIBUTION. 14

1. Production..... 14
- 2 Réseaux. 19
- 3 Stockage..... 23
- 4 Vente d'eau. 24
- 5 Bilan des volumes. 26

IV QUALITE DE L'EAU.27

- 1 Synthèse ARS 27
- 2 Autocontrôle de l'exploitant. 27
- 3 Principales optimisations.....28

V PRIX DE L'EAU ET BUDGET. 31

- 1 Décomposition du prix de l'eau. 31
- 2 Recettes..... 31
- 3 Budget..... 33

VI TRAVAUX ENGAGES.37

VII SOLIDARITE ET EDUCATION. 41

- 1 Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité. 41
- 2 Education..... 41
- 3 Formation 42
- 4 Communication. 42
- 5 Opérations de coopération décentralisée 42

VIII SYNTHESE..... 43





TABLE DES ILLUSTRATIONS

GRAPHIQUE

Graphique 1 - Evolution des prélèvements sur les forages de Bordes	10
Graphique 2 - Répartition des prélèvements par type de ressource	10
Graphique 3 - Avancement de la protection de la ressource	11
Graphique 4 - Répartition des volumes produits par unité de production	16
Graphique 5 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre	20
Graphique 6 - Répartition du réseau par type de matériau	21
Graphique 7 - Répartition de l'âge des canalisations	21
Graphique 8 - Evolution des volumes vendus (millions m3/an)	24
Graphique 9 - Volumes issus de la VEG	25
Graphique 10 - Evolution de la concentration en nitrates des forages de Bordes (eau brute)	29
Graphique 11 - Dépenses de fonctionnement (BP 2013)	34
Graphique 12 - Recettes de fonctionnement (BP 2013)	34
Graphique 13 - Dépenses d'investissement (BP 2013)	35
Graphique 14 - Recettes d'investissement (BP 2013)	35

FIGURE

Figure 1 - Cheminement de l'eau du captage au robinet	1
Figure 2 - Impact de la réforme territoriale	2
Figure 3 - SIG du SMNEP	20
Figure 4 - Plan de casse	21
Figure 5 - Bilan des volumes	26

TABLEAU

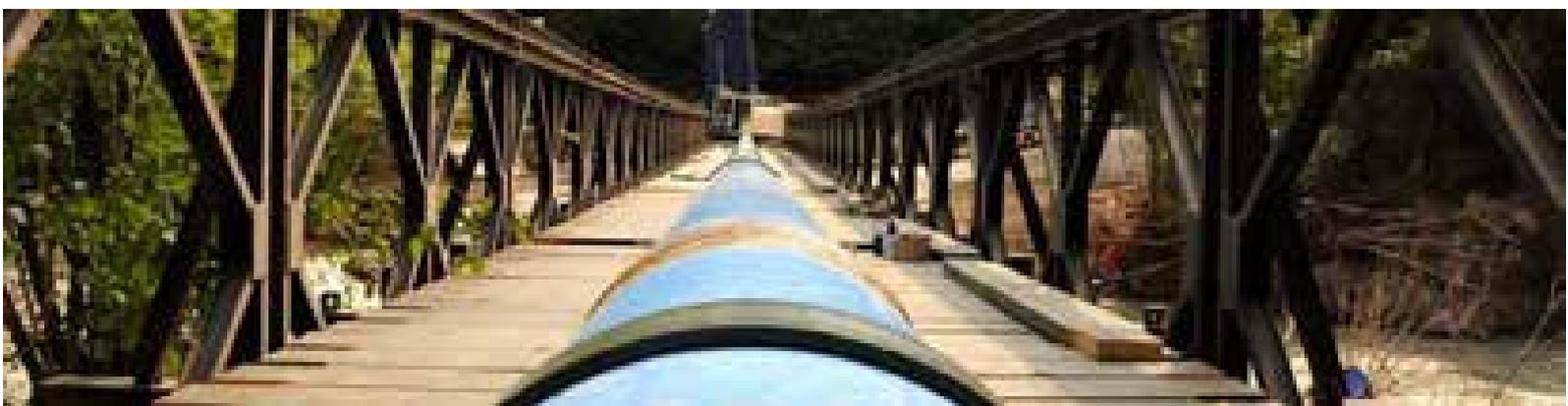
Tableau 1 - Données générales des syndicats de distribution	4
Tableau 2 - Volumes prélevés	9
Tableau 3 - Besoin en eau des usines	16
Tableau 4 - Volumes produits	16
Tableau 5 - Répartition des consommations énergétiques par station	17
Tableau 6 - Répartition des consommations de réactifs par station	17
Tableau 7 - Devenir des sous-produits des stations de production	18
Tableau 8 - Variation du linéaire de réseau	20
Tableau 9 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre	20
Tableau 10 - Composition du réseau	21
Tableau 11 - Répartition de l'âge des canalisations	21
Tableau 12 - Ouvrages de stockage	23
Tableau 13 - Répartition des volumes de service	23
Tableau 14 - Répartition des volumes vendus aux collectivités adhérentes	24
Tableau 15 - Synthèse 2013 de la qualité de l'eau (ARS)	27
Tableau 16 - Synthèse 2013 de l'autocontrôle de l'exploitant	28
Tableau 17 - Décomposition du prix de l'eau	31
Tableau 18 - Indices fixant la part délégataire	32
Tableau 19 - Evolution des recettes du délégataire	32
Tableau 20 - Délibération fixant le tarif de la part syndicale	33
Tableau 21 - Evolution des recettes de la collectivité	33
Tableau 22 - Etat de la dette	36
Tableau 23 - Amortissements réalisés	36
Tableau 24 - Synthèse 2012	43



PHOTO

Photo 1 - Les 50 ans du SMNEP	2
Photo 2 – L'équipe du SMNEP	3
Photo 3 - Maison de l'Eau	5
Photo 4 - Inauguration de la Maison de l'Eau	5
Photo 5 - Aygue Nègre	7
Photo 6 - Aygue Blanche	7
Photo 7 - Prise d'eau dans l'Ouzom.....	7
Photo 8 - Forage de Bordes F1	8
Photo 9 - Forage de Baudreix.....	8
Photo 10 - Forage de Simacourbe.....	8
Photo 11 - Forage de Lalongue	8
Photo 12 - Forage de Burosse-Mendousse.....	9
Photo 13 - Plan de vulnérabilité du SMNEP.....	12
Photo 14 - Crue du Gave de Pau 18 juin 2013 et rupture de la canalisation principale du SMNEP	13
Photo 15 - Station de Calibet.....	14
Photo 16 - Usine d'Arthez-d'Asson	14
Photo 17 - Station de Bordes.....	14
Photo 18 - Usine de Lespielle	15
Photo 19 - Usine de Lalongue.....	15
Photo 20 - Usine de Burosse-Mendousse.....	15
Photo 21 - Château d'eau de Castillon	23
Photo 22 - Etude AAC captages prioritaires de Bordes	29
Photo 23 - Comité de goûteur d'eau	30
Photo 24 - Pose d'une canalisation sur la commune de Lembeye.....	37
Photo 25 - Usine d'Arthez-d'Asson	37
Photo 26 - Etude AAC Bordes	37
Photo 27 - Marché à bon de commande réseau	38
Photo 28 - Aygue Blanche.....	38
Photo 29 - Gave de Pau	38
Photo 30 - Recherche en eau secteur piémont	38
Photo 31 - Traversée du Gave de Pau.....	39
Photo 32 - Crue du Gave de Pau 18 juin 2013	40
Photo 33 – Rencontre Enclaves des Papes (photo J.E.T.)	41
Photo 34 - Rapport de stage Bastien PEDELACO.....	42

Crédit photos OR_SMNEP, sauf couverture, Photo 3 et Photo 4 : ZOOKEEPER et Photo 32 : J.E.T.





2013 – LE MOT DU PRESIDENT



Jean Pierre PEYS
Président du SMNEP

Quel beau mandat 2008/2014 achevons-nous aujourd'hui !!!

Qu'il me soit permis de **rendre hommage** à notre groupe d'élus avec qui nous avons partagé le plaisir d'agir en **équipe**.

Nos vice-Présidents Paul LAGRAVE, Xavier de CANET, Francis CAZENAVE, Jean GARROT me sont à jamais unis dans le souvenir d'un **bonheur partagé** à la tête du SMNEP.

Les inaugurations de notre **Maison de l'Eau** à Buros (2011), de la **liaison Lespielle/Viella** (2010) de la **rénovation de notre usine mère** d'Arthez-d' Asson (2013) sont des moments inoubliables, en présence des plus hautes personnalités de notre Département, que sont le Préfet, le Président du Conseil général, les députés, et Sénateurs.

La **professionnalisation** de notre fonctionnement autour d'Olivier ROLIN notre Directeur,, l'édification du **schéma directeur** guide de nos 20 prochaines années, la liaison **Castillon - Lembeye**, les **réajustements spontanés** en EQUIPE, la valorisation du **Plan d' Action Territoriale**, donnent à notre Syndicat une **force et cohésion** aujourd'hui reconnues de tous les services hiérarchiques de notre **République**.

Notre nouvelle équipe saura poursuivre et faire face aux énormes et **indispensables** chantiers 2014/2020,...la rénovation optimisée de la **Liaison** Luquet - Maucor, les **réservoirs** de Sarramayou et Pontacq, le passage en **micro-tunnelier** de la canalisation sous le Gave à Lestelle-Bétharram, tant de chantiers avoisinant les **treize millions d'euros**... !!! Soutenus par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Sans Oublier de donner le LABEL et la DIMENSION que mérite ce liquide indispensable à l'HOMME : **L'EAU**

Jean-Pierre PEYS
Président du SMNEP
Maire de Sauvagnon

SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU
MAISON DE L'EAU
Route de Morlaas
64160 BUROS



I Présentation du SMNEP

1 Le SMNEP : Producteur d'eau potable

Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP), est une collectivité territoriale dont la compétence est de **produire de l'eau potable**. Il gère l'ensemble des étapes de captage, traitement, transfert et stockage avant la mise en distribution de l'eau potable chez les abonnés. Cette dernière étape étant assurée par les syndicats de distribution.

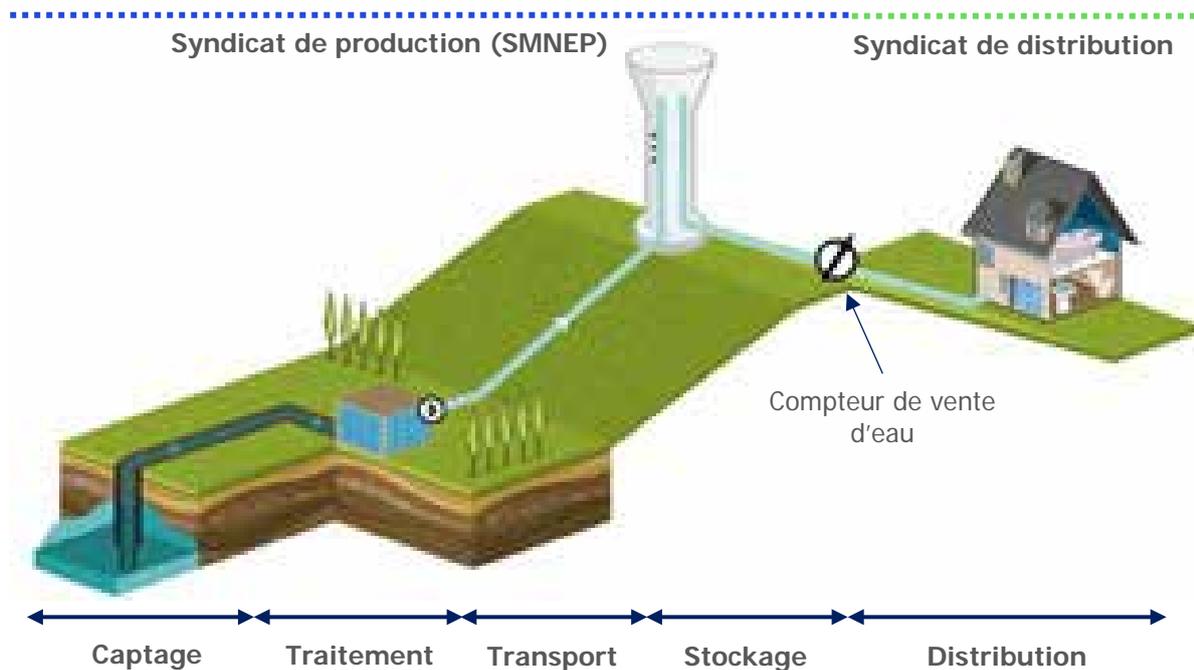


Figure 1 - Cheminement de l'eau du captage au robinet

Le SMNEP a été créé le 5 juin 1963 par arrêté préfectoral (Cf. Annexe 1). L'article 2 fixe ses objectifs :

- L'étude, l'extension et l'exploitation des ouvrages généraux d'amenée intéressant tous les syndicats,
- La coordination de l'exécution et de l'exploitation des ouvrages de distribution des Syndicats Intercommunaux intéressés.



2 Les 50 ans du SMNEP

Le 14 juin 2013, le SMNEP a fêté ses 50 ans, sous la présidence de Monsieur Lionel BEFFRE, Préfet des Pyrénées-Atlantiques et en présence de Monsieur Georges LABAZEE, Président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

Lors de cette journée, la plaque de la salle Gérard GASTON a été dévoilée, en hommage à ces hommes visionnaires, qu'il y a 50 ans ont été chercher l'eau des Pyrénées (Jean Labarrère, Maire d'Arthez-d'Asson, Gérard GASTON, Conseiller général de Pontacq, Yvan DECHAZEAUX, Maire de Caubios-Loos, René Forgues, Maire de Serres-Castet et René Pebernard, Conseiller général de Lembeye).



Photo 1 - Les 50 ans du SMNEP

3 Structure et territoire

3.1 Un territoire redessiné

La réforme des collectivités territoriales engagée par la loi du 16 décembre 2010 est une réforme structurelle de l'organisation administrative française.

La mise en œuvre de cette réforme reposait sur un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), établi par le préfet et une Commission composée d'élus.

Le SCDI64 arrêté par le Préfet en 2012 a maintenu le SMNEP comme un syndicat spécifique et identitaire. A ce titre, la production continue à être assurée par le SMNEP, qui constitue un des trois syndicats de production d'eau potable d'intérêt départemental. Quant à la distribution, elle sera à terme (1^{er} janvier 2014) recentrée autour de six secteurs :

- SIAEP Luy Gabas Léés : issu du rattachement du SIAEP de Garlin au SIAEP de Luy et Gabas
- Syndicat d'eau du Pays de Nay : issu de la fusion des SIAEP de Nay Ouest et de la Plaine de Nay. Au 1^{er} janvier 2014, ce syndicat fusionnera avec le syndicat d'assainissement pour former le Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay (SEAPAN)
- Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse : issu de la fusion du Syndicat d'Assainissement de la Plaine de l'Ousse et du SIAEP de la Vallée de l'Ousse
- SIAEP du Vic-Bilh Montanerès : issu de la fusion des SIAEP de Crouseilles, des Enclaves, de Lembeye et de Montaner (effectif au 1er janvier 2014)
- SIAEP de Veilla
- La commune de Lamarque-Pontacq

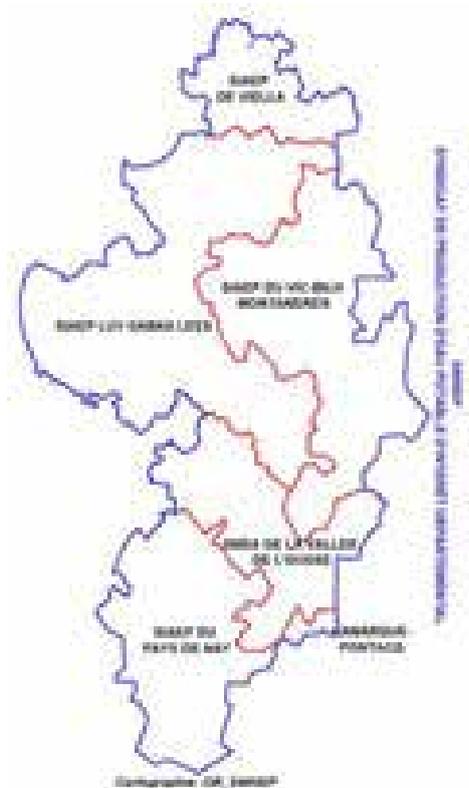


Figure 2 - Impact de la réforme territoriale

3.2 L'équipe du SMNEP

En 2013, le SMNEP est constitué de **8 syndicats de distribution et d'une commune**. Une délibération en date du 6 décembre 2012 définit la représentativité des des collectivités distributrices de la façon suivante :

- Pour les 4 territoires fusionnés de Luy Gabas Léés, du Vic-Bilh Montanerès, du Pays de Nay et de la vallée de l'Ousse; quatre délégués titulaires et de deux suppléants par structure
- Pour les autres : un délégué titulaire et un délégué suppléant



L'ensemble des délégués élit à leur tour le Président du SMNEP. Monsieur Jean-Pierre PEYS, Président du SIAEP Luy Gabas Léés, a été élu Président du SMNEP le 6 mai 2008. Les membres du SMNEP se réunissent en Comité Syndical afin de délibérer sur les orientations du SMNEP (embauche de personnel, vote du budget, réalisation de travaux,...). En 2013 le Comité Syndical s'est réuni aux dates suivantes :

- 21 février
- 30 avril
- 26 septembre
- 12 décembre

Le **Comité Syndical** est constitué des personnes suivantes :

- **Président** : Monsieur Jean-Pierre PEYS (SIAEP Luy Gabas Léés)
- **Vice-Présidents** : Messieurs Paul LAGRAVE (SIAEP des Enclaves), Jean GARROT (SMEA Vallée de l'Ousse), Xavier de CANET (SIAEP Pays de Nay) et Francis CAZENAVE (SIAEP Crouseilles)
- **Délégués** : Messieurs Jean CABARROU (SIAEP des Enclaves), Claude CASTAING (Lamarque-Pontacq), Michel CHANTRE (SIAEP Lembeye), Jean-Louis DUBOSC (SIAEP Viella), Christian FRECHOU (SMEA Vallée de l'Ousse), Patrick GAYAS (SIAEP Luy Gabas Léés), Jean-Noël LACOURREGÉ (SIAEP Montaner), Michel LAFON (SIAEP Viella), Dominique LAGAHE (SIAEP Montaner), Hubert LASSEGUES (SMEA Vallée de l'Ousse), Hervé LEROY (SIAEP Pays de Nay), Patrick MOURA (SIAEP Pays de Nay), Jean-Claude OUSTRIC (SMEA Vallée de l'Ousse), Léon PALETOU (Lamarque-Pontacq), Marc PEDELABAT (SIAEP Luy Gabas Léés), Georges POUBLAN (SIAEP Luy Gabas Léés), Jean-Yves PRUDHOMME (SIAEP Pays de Nay), Raymond SANSOT (SIAEP Lembeye) et Philippe TRUCO (SIAEP Crouseilles)

Agents du Syndicat :

- **Directeur** : Monsieur Olivier ROLIN, Ingénieur Territorial
- **Directrice adjointe** : Mademoiselle Hélène LEONG-KAM-PO, Attachée Territoriale
- **Administratif** : Madame Régine PEYROUS, Secrétaire de Mairie
- **PAT Gave de Pau** : Madame Bérangère AVIRON-VIOLET, Ingénieur agronome contractuelle



Photo 2 – L'équipe du SMNEP



3.3 Le territoire.

Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau, gère la production d'eau potable pour 9 collectivités, sur un territoire de 1 400 km², réparti sur 3 départements (Gers, Pyrénées-Atlantiques et Hautes-Pyrénées). Les principales caractéristiques de ces syndicats sont données par le tableau suivant :

Collectivité	Nombre de communes	Population*	Superficie (km ²)
LAMARQUE-PONTACQ	1	825	10,8
SIAEP LUY GABAS LEES	63	31 882	491,7
SYNDICAT AEP DE CROUSEILLES	7	801	30,0
SYNDICAT AEP DE LA REGION DE LEMBEYE	23	4 430	173,5
SYNDICAT AEP DU CANTON DE MONTANER	12	2 184	88,9
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ENCLAVES	6	1 518	48,9
SIAEP VIELLA	10	2 123	109,8
SIAEP PAYS DE NAY	23	25 031	261,0
SMEA VALLEE DE L'OUSSE	21	18 168	191,9
Total	166	86 962	1 406

(*) : population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014. Données issues de l'INSEE

Tableau 1 - Données générales des syndicats de distribution

Le SMNEP dessert 86 962 habitants en eau potable à l'intérieur de son territoire (Cf. Annexe 4). Certains syndicats distributeurs vendent de l'eau à l'extérieur du territoire du SMNEP :

- SIAEP Luys Gabas Léés : 100 802 m³ vendus au syndicat d'Arzacq,
- SIAEP de Viella : 2 722 m³ vendus au SIEBAG,
- SMEA de la vallée de l'Ousse : 241 000 m³ vendus à la commune d'Ibos (65),
- SIAEP de Lembeye : 24 633 m³ vendus à la commune de Vidouze (65),
- SIAEP de Montaner : 5 602 m³ vendus à la commune de Sanous (65) et 10 839 m³ vendus à la commune de Lahitte-Toupière (65).

Ce qui représente pour 2013, un volume de 386 498 m³ vendus en dehors du périmètre du syndicat. En se basant sur 120 litres consommés par jour et par habitant, et sans compter les consommations non domestiques, on peut estimer que les ventes d'eaux extérieures ont alimenté 9 550 habitants supplémentaires. La population totale desservie par l'eau du SMNEP peut donc être évaluée à **95 786 habitants**.



4 La Maison de l'Eau

Après une année de travaux, le SMNEP a intégré en juin 2011 son nouveau siège sur la commune de Buros (Cf. Annexe n°2 Délibération de modification des statuts). La Maison de l'Eau, bâtiment parfaitement intégré à son environnement, résolument tourné vers l'avenir, est le fruit de 3 années de réflexion. Situé au cœur de notre territoire, il se révèle être le centre névralgique de la collectivité.

Ce lieu moderne dédié à l'eau est constitué de trois bâtiments :

- **Accueil – administratif** : Lieu d'accueil, de gestion administrative et technique. Il est aussi le siège des réunions du Comité Syndical
- **Salle pédagogique** : lieu destiné à sensibiliser les scolaires, du primaire à l'université en passant par le collège et le lycée, ainsi que les consommateurs à la problématique de l'eau
- **Espace technique – muséographique** : Présentation de la technologie de l'eau autour des thèmes suivants



Photo 3 - Maison de l'Eau

La Maison de l'Eau a été inaugurée le 23 septembre 2011, sous la Présidence de Monsieur Georges LABAZEE, Président du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.



Photo 4 - Inauguration de la Maison de l'Eau

5 La délégation de service public.

5.1 Présentation du contrat.

Le précédent contrat de délégation de service public est arrivé à échéance au 31 décembre 2010. Les membres du Comité Syndical ont été amenés à statuer début 2010 sur le choix du mode de gestion du service de production d'eau. Conformément à la délibération en date du 11 février 2010 (Cf. Annexe3), les élus ont validé le principe d'une **délégation de service public** par contrat d'affermage.

A l'issue de cette étape, le Comité Syndical a chargé le Président de mettre en œuvre la procédure de délégation de service public instaurée par la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, dite loi Sapin. Au terme de cette procédure, et conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, le Comité Syndical a été saisi par le Président pour statuer lors de sa séance du 19 novembre 2010 sur :

- Le choix de l'entreprise fermière du service public de production d'eau potable,
- L'approbation des termes du contrat d'affermage ainsi que ses annexes,
- L'autorisation à donner au Président pour signer le contrat d'affermage.

Le contrat a ainsi été signé avec l'entreprise SAUR et est applicable à compter du 1 er janvier 2011 pour une durée de 12 ans. Validé par la préfecture le 15 décembre 2010, il présente de nombreuses avancées au regard de l'ancien contrat qui visent à l'**amélioration de la qualité** du service rendu et permettent une **véritable maîtrise** du service par le Syndicat. On retiendra notamment :

- Une **baisse de 35.7%** de la part délégataire
- Des garanties techniques et financières sur le **renouvellement du patrimoine** de la collectivité, permettant de sécuriser la production
- Des **travaux concessifs** de près d'**1 millions €**. Ces investissements comprennent notamment la mise en place de groupe électrogène sur les ouvrages de production,



l'installation de vidéosurveillance sur l'ensemble des stations de production, l'optimisation du traitement de la station de Lespielle, l'optimisation de la chloration de la station de Bordes et le suivi du chlore à Buros permettant ainsi de garantir la qualité du service

- Une optimisation de la campagne d'analyse, **garantissant la qualité de l'eau** produite
- Une incitation financière à l'**amélioration des rendements de réseau**
- La réalisation d'un plan de développement durable et de gestion de crise (avec la réalisation d'un exercice annuel)
- Une **implication locale et sociale** en s'engageant à embaucher un apprenti ou un stagiaire chaque année et en confiant l'entretien des espaces verts de la collectivité à un CAT local
- Un meilleur pilotage du contrat grâce à des réunions mensuelles, **garantissant un partenariat toujours plus réactif**

5.2 Prestations assurées dans le cadre du service.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, les prestations suivantes sont à la charge du délégataire :

- **Gestion du service** : application du règlement du service, fonctionnement (électricité et réactifs), surveillance et entretien des installations, relève des compteurs,
- **Gestion des abonnés** : facturation, accueil et information des abonnés
- **Entretien** : de l'ensemble des ouvrages, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil,
- **Renouvellement** : des compteurs, des équipements électromécaniques, des clôtures.

La collectivité prend à sa charge :

- **Renouvellement** : des canalisations et ouvrages accessoires, des captages, des ouvrages de traitement, du génie civil, des espaces verts, des membranes d'ultrafiltration
- **Investissement** : Création de nouvelles usines, de canalisations,...



II Ressource en eau.

Le SMNEP dispose de différentes ressources (sources de montagne, prise d'eau en rivière, forages en nappe alluviale et nappe des sables infra-molassiques). En fonction de sa nature, l'eau prélevée peut nécessiter un traitement avant sa mise en distribution. Pour cela, le Syndicat dispose de quatre usines de traitement. L'eau est ensuite stockée (7 réservoirs et 3 châteaux d'eau d'une capacité totale de 13 250 m³) avant d'alimenter les 11 collectivités adhérentes (Cf. Annexe 4).

1 Présentation de la ressource.

1.1 Aygue Nègre.

Située aux pieds des Pyrénées dans la vallée menant au col du Soulor, le bassin versant d'Aygue Nègre s'étend sur environ 16 km², comprenant le pic du Monbula, le pic de l'Estibette, le soum de Granquet,...

L'eau s'infiltrant dans ce réseau karstique, ressort de manière diffuse au niveau de la chambre de captage. Cet ouvrage, réalisé en 1960, se situe à 615 mètres d'altitude.

L'eau ainsi captée est d'excellente qualité et ne nécessite qu'une simple chloration avant d'être distribuée.



Photo 5 - Aygue Nègre

1.2 Aygue Blanche.

Cette ressource est similaire à celle d'Aygue Nègre. Situé à 620 mètres, le captage d'Aygue Blanche a été réalisé en 1967. Le bassin versant alimentant cette résurgence s'étend sur 15 km², et est compris entre le Pic Durban, le Pic Angoustise, le Soum de Quiala et le Moule de Jaout.

Ici aussi la qualité de l'eau ne nécessite qu'une simple chloration.



Photo 6 - Aygue Blanche

1.3 Prise d'eau dans l'Ouzom.

Le Syndicat dispose depuis 1976 d'une prise d'eau en rive droite de l'Ouzom, à l'aval du village d'Arthez-d'Asson. Le bassin versant collecté s'étend sur une superficie de 102 km², délimité à l'Ouest par la vallée d'Ossau, à l'Est par le val d'Azun et au Sud par les cols de l'Aubisque et du Soulor.

Du point de vue qualité, l'eau pompée dans le cours d'eau présente une bonne qualité chimique mais une mauvaise qualité bactériologique, ainsi qu'une turbidité excessive. Il est donc nécessaire de traiter l'eau avant sa mise en distribution (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection).



Photo 7 - Prise d'eau dans l'Ouzom



1.4 Champ captant de Bordes.

Réalisés en 1985, les quatre forages de Bordes captent la nappe des sables infra-molassiques (entre 85 et 100 mètres de profondeur).

Cet aquifère est situé sous la nappe alluviale du Gave de Pau (directement en contact avec la zone saturée), séparé par une couche d'argile discontinue.

La portion de nappe alimentant ces captages a été évaluée à 1 000 hectares. La mise en service des pompages a engendré localement un mélange des deux aquifères. Compte tenu de ce phénomène, cette ressource est très vulnérable. Sa qualité est donc dépendante des activités anthropiques situées en surface.



Photo 8 - Forage de Bordes F1

1.5 Forage de Baudreix.

Ce forage a été mis en service en 2006. Il capte la nappe alluviale du Gave de Pau, qui est principalement rechargée par l'infiltration des eaux de pluie, avec peut-être un mélange des eaux du Gave. Même si le Gave reste un milieu sensible aux pollutions, son important débit garanti un fort pouvoir de dilution et donc une bonne qualité de l'eau pompée par le forage.

Afin de sécuriser la prise d'eau, une station d'alerte a été mise en fonctionnement en 2009. Elle permet de détecter un épisode de pollution et ainsi d'arrêter le forage.



Photo 9 - Forage de Baudreix

1.6 Forage de Lespielle et Simacourbe.

Ces anciens forages agricoles, captent la nappe des sables Infra-molassiques à une profondeur comprise entre 300 et 500 mètres. Après réhabilitation, ils ont été mis en service en 2009.

Compte tenu de l'environnement géologique à cette profondeur, l'eau brute sort à une température d'environ 25°C. Du point de vue chimique, l'eau est pauvre en oxygène, et contient de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniaque.

L'eau brute est ensuite acheminée vers la station de Lespielle.



Photo 10 - Forage de Simacourbe

1.7 Forage de Lalongue.

Mis en service en 2005, ce forage vient capter la nappe des sables infra-molassiques à une profondeur de 331 mètres comme pour les forages de Lespielle et Simacourbe, l'eau ainsi captée, présente les caractéristiques suivantes :

- Température avoisinant les 24°C,
- Faible teneur en oxygène,
- Présence d'hydrogène sulfuré et d'ammoniaque.

Un traitement physico-chimique est donc nécessaire avant mise en distribution.



Photo 11 - Forage de Lalongue



1.8 Forage de Burosse-Mendousse.

Le forage, créé en 1980, capte l'aquifère des sables infra-molassiques entre 491 et 528 mètres. Cette ressource était initialement exploitée par le SIAEP de Garlin. Lors de son adhésion au SMNEP, le forage et l'ouvrage de traitement ont été confiés au Syndicat Mixte. Du point de vue qualitatif, l'eau pompée présente les paramètres suivants :

- Température comprise entre 25 et 29°C,
- Turbidité,
- Ammonium,
- Présence de fer constatée de façon épisodique.

La station située à proximité du forage, traite l'eau de manière à la rendre conforme à la réglementation.



Photo 12 - Forage de Burosse-Mendousse

2 Prélèvements.

Ressource	Nature	Date mise en service	Date AP	Qnominal (m ³ /h)	Prélèvement 2012 (m ³)	Prélèvement 2013 (m ³)	Variation
Aygue Nègre	Source de montagne	01/01/1960	20/12/2012	300	4 588 784	4 538 505	-1,1%
Aygue Blanche	Source de montagne	01/01/1960	27/11/2012	300			
Arthez-d'Asson	prise d'eau en rivière	01/01/1976	20/12/2012	750	1 053 839	239 434	-340,1%
Bordes F1	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	34	174 961	156 964	-11,5%
Bordes F2	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	110	60 766	206 393	70,6%
Bordes F3	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	168	678 620	968 789	30,0%
Bordes F4	nappe profonde	01/01/1985	09/03/2006	32	450 573	338 302	-33,2%
Baudreix	nappe alluviale	27/10/2006	27/06/2006	180	1 442 559	1 328 566	-8,6%
Lespielle	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	320 057	251 086	-27,5%
Simacourbe	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	232 323	213 611	-8,8%
Lalongue	nappe profonde	22/04/2005	27/06/2006	200	835 553	809 775	-3,2%
Burosse-Mendousse le Prince	nappe profonde	01/01/1980	04/01/2011	50	93 034	158 771	41,4%
Total				2 325	9 931 069	9 210 196	-7,8%

AP : Arrêté Préfectoral

Tableau 2 - Volumes prélevés

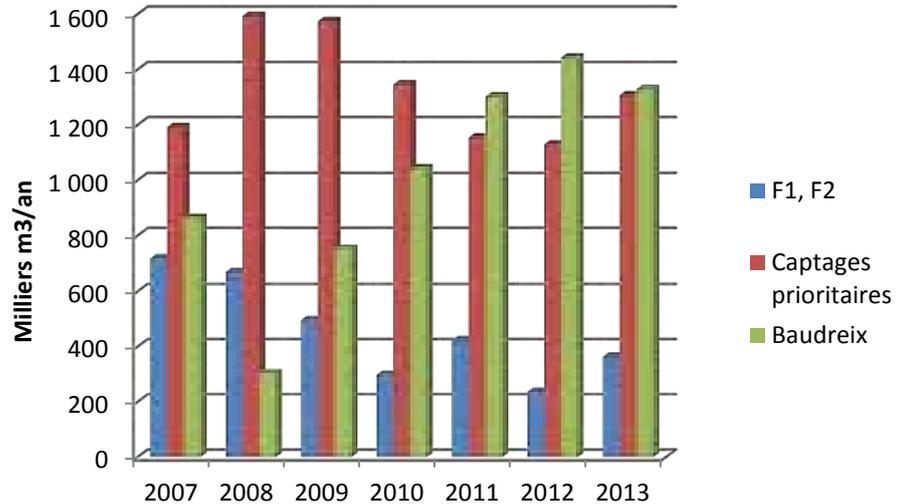


Le volume des Aigues est globalisé. Actuellement un compteur général se situe après la jonction des deux arrivées. La répartition est donc non quantifiable. Des travaux devraient être prochainement engagés afin de dissocier chaque arrivée (notamment pose de débitmètre sur chaque arrivée, disposition instaurée par les arrêtés préfectoraux).

Bordes : Dans le cadre de la démarche relative à l'Aire d'Alimentation des Captages de Bordes (F3 et F4), la Collectivité et son Délégué ont cherché à optimiser les débits de prélèvements des forages F3 et F4 (captages prioritaires en application de la loi n°009-967 du 3 août 2009).

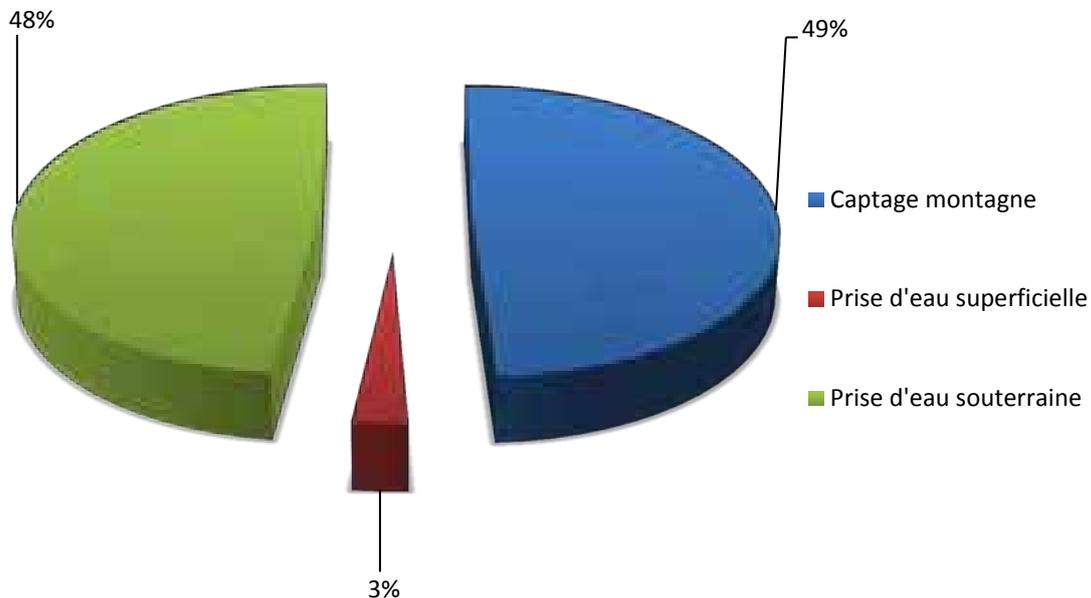
Ceci explique les évolutions suivantes :

- F1/F2 : 35.1% (entre 2012 et 2013)
- F3/F4 : 13.6% (captages prioritaires)
- Baudreix : -8.6%



Graphique 1 - Evolution des prélèvements sur les forages de Bordes

De façon globale, l'origine de l'eau prélevée sur le syndicat se répartit de la manière suivante :



Graphique 2 - Répartition des prélèvements par type de ressource

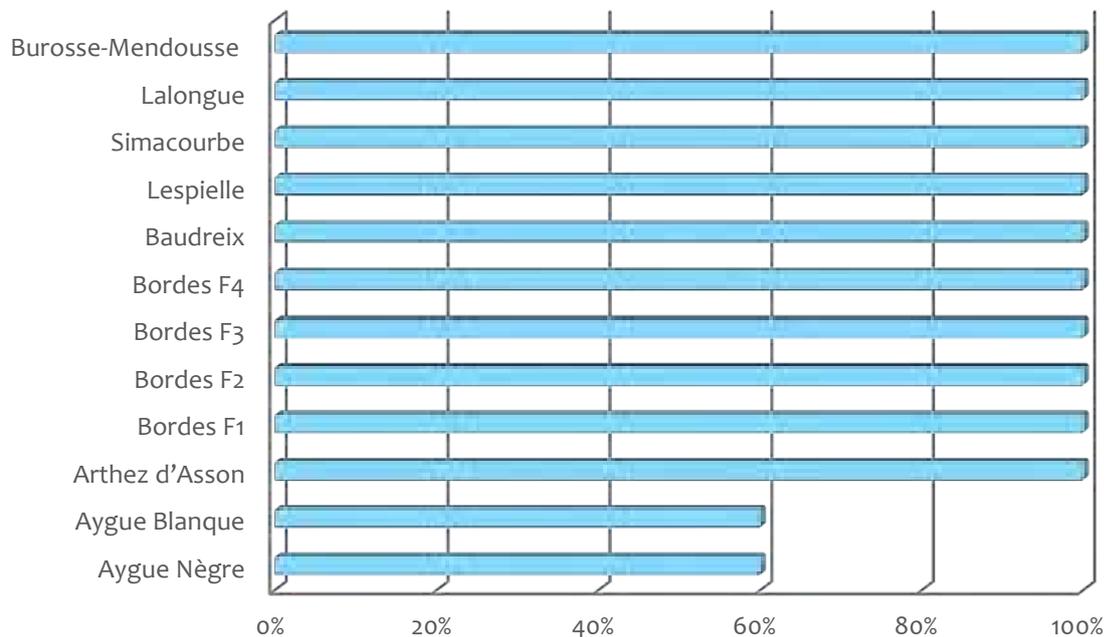


3 Protection de la ressource.

3.1 Indice de protection.

La protection de la ressource s'avère être un point important pour garantir la distribution d'une eau propre à la consommation. Afin de pouvoir quantifier cette protection, il est possible d'identifier l'avancement de la procédure selon les paramètres suivants (Cf. Arrêté du 2 mai 2007) :

- 0% aucune action,
- 20% études environnementale et hydrogéologique en cours,
- 40% avis de l'hydrogéologue rendu,
- 50% dossier déposé en préfecture,
- 60% arrêté préfectoral,
- 80% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés),
- 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.



Graphique 3 - Avancement de la protection de la ressource

La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable est de **79.9%** pour le SMNEP.

Le SMNEP s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique de protection de la ressource, notamment par le biais des actions suivantes réalisées en 2013 :

- Les Aygues : suite à la publication des arrêtés préfectoraux du 27 novembre et 20 décembre 2012, la collectivité a réalisé une première tranche des travaux de mise en conformité :
 - ✓ Mise en place des capteurs anti-intrusions au niveau des chambres de captage des Aygues et les équipements de télégestion associés
 - ✓ Asservissement de la chloration de Calibet au débit des Aygues
 - ✓ Mise en place d'un turbidimètre aux réservoirs de Pontacq

Restera la mise en place du regard de jonction.



- Arthez-d'Asson : En 2013, le SMNEP a finalisé les travaux de mise en conformité de l'usine, avec la réalisation du traitement des boues. En l'espace de 5 ans, 1,4 millions € auront été investis pour faire de cet ouvrage une station d'avant-garde, donnant à l'ensemble du syndicat et ses usines une dimension européenne.

Les dates des arrêtés préfectoraux de chaque ressource sont reprises ci-dessous :

- Aygue Nègre : 20/12/2012
- Aygue Blanche : 27/11/2012
- Arthez-d'Asson : 20/12/2012
- Bordes : 09/03/2006
- Baudreix : 27/06/2006
- Lespielle : 07/05/2008
- Simacourbe : 07/05/2008
- Lalongue : 27/06/2006
- Burosse-Mendousse : 04/01/2011

3.2 Plan de vulnérabilité.

L'article R1321-23 du code de la santé dispose « *Pour les installations de production et les unités de distribution d'eau desservant une population de plus de 10 000 habitants, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau réalise régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité de ses installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance et la transmet au Préfet* ». Afin de se conformer à ses obligations, le SMNEP a transmis son plan de vulnérabilité le 22 juin 2012 aux services de la préfecture.

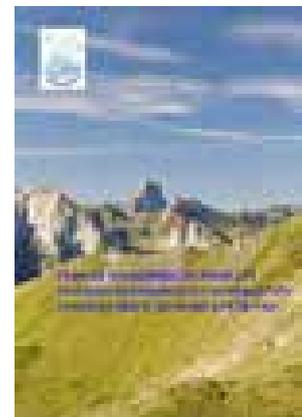


Photo 13 - Plan de vulnérabilité du SMNEP

3.3 Exercice de gestion de crise.

Afin de tester et d'améliorer la gestion du service en cas d'épisode de crise (pollution, tempête,...), le SMNEP et la SAUR se sont engagés en 2010 dans un exercice annuel de gestion de crise. A l'occasion de ce test, les services de l'ARS, de la Préfecture et le SDIS ont été associés. Une première dans notre département !

En 2013, aucun exercice n'a eu lieu étant donné la situation de crise survenue lors de la crue du Gave de Pau dans la nuit du 18 au 19 juin (Cf. paragraphe ci-dessous).

3.4 Crue du Gave de Pau du 18 juin et rupture de la conduite principale d'eau potable

Un des faits les plus marquants de 2013, aura sans nul doute été la rupture du feeder lors de la crue du Gave de Pau les 18 et 19 juin 2013.

Une part importante de la production du syndicat (60%) transite via cette conduite depuis les sources des Aygues et la prise d'eau d'Arthez-d'Asson vers les réservoirs de Pontacq. Cette conduite traverse le Gave de Pau, en aérien grâce à une passerelle métallique au niveau des communes de Lestelle-Bétharram et de Montaut.

A l'issue de la destruction totale de l'ouvrage survenue à 3h du matin et de l'urgence de la situation, le plan de secours a été activé et une réalimentation de secours a ainsi été mise en place par les équipes de SAUR et SATEG en une nuit pour alimenter le secteur sud du syndicat depuis sa partie nord (sens inverse du fonctionnement normal).

Ces mesures ont permis, dans un premier temps, de réalimenter normalement 90% des abonnés du syndicat. Localement de sérieuses difficultés d'approvisionnement liées au déficit d'approvisionnement venant du Nord, sont notamment apparues sur les communes de Pontacq, Ger et Saint-Vincent. Afin de pallier cette situation très précaire et de compléter le dispositif, des camions citerne ont été



mobilisés pour remplir les châteaux d'eau.

Malgré toutes ces mesures prises et le dévouement exemplaire de notre délégataire SAUR / SATEG, la capacité de production totale du syndicat ne pouvant être retrouvée, des mesures de restrictions d'eau ont été prises par arrêté préfectoral en date du 27 juin.

Dans un deuxième temps, une passerelle de secours et une canalisation ont été mises en place. Ces travaux ont nécessité des moyens techniques et humains exceptionnels (déboisement, terrassement, aménagement de voies d'accès, implantation d'une grue, construction de pile, montage et grutage de la passerelle, soudage de la canalisation, remise en eau). A l'issue d'une course contre la montre, qui aura duré trois semaines, le retour à la normale a eu lieu le 11 juillet.

Cependant, cette solution à court terme ne permet pas de sécuriser de manière pérenne cette liaison. Une étude de faisabilité engagée fin 2012 par le cabinet 2AE a permis d'identifier et de chiffrer les différentes solutions de sécurisation. Ce chantier stratégique doit faire face à de nombreuses contraintes (inondabilité, environnementale, sismique, réglementaire, hydrogéologique, continuité de service). Lors de sa séance du 26 septembre 2013, le Comité Syndical a retenu la solution de traversée par technique de micro-tunnelier sous le Gave de Pau (Cf. Programme 1302 - VI Travaux engagés.).

L'année 2014 permettra de finaliser la conception de ce chantier, avant d'engager la réalisation des travaux au cours du 2eme semestre 2015.



Photo 14 - Crue du Gave de Pau 18 juin 2013 et rupture de la canalisation principale du SMNEP



III De la production à la distribution.

1. Production.

1.1 Présentation.

Chaque ressource peut nécessiter un traitement, plus ou moins complexe, en fonction de la qualité de l'eau brute. Afin de rendre l'eau potable (au sens de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine), le SMNEP dispose des ouvrages suivants :

Station de Calibet.

Depuis chaque chambre de captage (Aygue Blanche et Aygue Nègre), une canalisation en DN 300 Acier achemine l'eau à la station de Calibet. Compte tenu des caractéristiques physico-chimiques de l'eau, seule une désinfection au chlore gazeux y est effectuée avant départ vers les réservoirs de Pontacq. A noter que l'on fonctionne ici à environ 20 bars de pression (Cf. dénivelé entre le captage et Calibet).



Photo 15 - Station de Calibet

Usine d'Arthez-d'Asson.

Créée en 1976, l'usine d'Arthez-d'Asson est constituée d'une station de pompage (prise d'eau dans l'Ouzom, capacité nominale de 500 m³/h) et d'une station de traitement (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection). L'eau brute présente des fortes variations de turbidité au cours de l'année. De ce fait, l'apport de coagulant - floculant (chlorure ferrique et alginat) est asservi à un turbidimètre placé en entrée.



Photo 16 - Usine d'Arthez-d'Asson

L'eau passe ensuite par un décanteur puis par un filtre à sable. Une désinfection au chlore gazeux vient finaliser le traitement, avant refoulement vers les réservoirs de Pontacq.

Un retro-lavage air/eau permet d'éviter le colmatage des filtres. Les sous-produits générés (boues minérales chargées en aluminium et en fer) sont actuellement rejetés au milieu naturel. Conscient de l'impact, le Syndicat va prochainement engager un programme de travaux visant à traiter ces boues.

Station de Bordes.

L'eau des forages de Bordes et de Baudreix, est acheminée vers la station de Bordes, où elle passe par une première bache de stockage, dont le but est de piéger les sables aspirés par les pompes des forages.

Le mélange de l'eau permet d'abaisser la teneur en nitrates. Le seul traitement de la station consiste en une simple chloration. L'eau est ensuite refoulée vers les 3 réservoirs de Buros (10 00 m³).



Photo 17 - Station de Bordes



Usine de Lespielle.

La station de Lespielle, mise en service le 2 mai 2009, traite les eaux des forages de Simacourbe et de Lespielle. Compte tenu de la composition physico-chimique de l'eau brute, les objectifs sont les suivants :

- Diminuer les concentrations en hydrogène sulfuré et ammonium,
- Augmenter la teneur en oxygène dissous,
- Arriver à l'équilibre calco-carbonique,
- S'assurer de l'absence de goût et d'odeur.



Photo 18 - Usine de Lespielle

Pour cela, l'eau passe dans des tours de pulvérisation, où un flux d'air à contre-courant permet, d'une part d'oxygéner l'eau, et d'autre part de faire dégazer l'hydrogène sulfuré. Ce gaz est ensuite traité à l'extérieur par voie biologique.

Une deuxième étape de chloration au break-point permet d'éliminer l'ammonium. Après réajustement du pH, l'eau est envoyée vers les skids d'ultrafiltration qui ont pour rôle d'arrêter les éventuels éléments dissous (seuil de coupure à 0.1 μm).

Afin d'éviter le colmatage des membranes, des retrolavages (eau/acide/soude) sont fréquemment réalisés. Les eaux de lavage sont ensuite envoyées vers une lagune (décantation et rôle tampon), avant d'être rejetées au milieu naturel. Une désinfection au chlore gazeux est réalisée, avant que l'eau ne soit refoulée au réservoir sur tour de Castillon. De ce château d'eau, on dessert les syndicats de Lembeye, Croussilles et le château d'eau de Viella, qui alimente à son tour les syndicats de Viella, de Garlin et le Conseil général du Gers.

Usine de Lalongue.

Cette station de traitement a été inaugurée le 2 avril 2005. L'eau du forage de Lalongue présente les mêmes caractéristiques que celle de Lespielle (même aquifère). Le traitement est donc similaire :

- Passage, en entrée, dans une tour de pulvérisation (oxygénation et élimination de l'hydrogène sulfuré),
- Chloration au break-point (élimination de l'ammonium),
- Ajout éventuel de polymère,
- Filtration sur charbon actif,
- Désinfection au chlore gazeux,
- Traitement biologique de l'air,
- Décantation des eaux de lavage dans des lagunes.



Photo 19 - Usine de Lalongue

Usine de Burosse-Mendousse.

Afin de traiter l'eau brute issue du forage de Burosse-Mendousse, l'usine située à proximité est constituée des filières suivantes :

- Passage dans un filtre à pouzzolane, avec un flux d'air à contre-courant (permet une oxygénation et une déferrisation),
- Filtration sur sable (abattement de la turbidité),
- Désinfection au chlore gazeux.



Photo 20 - Usine de Burosse-Mendousse



1.2 Besoin en eau des usines.

Les besoins en eau des différentes usines d'eau potable du syndicat (nettoyage des filtres, des bâches de stockage,...) sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

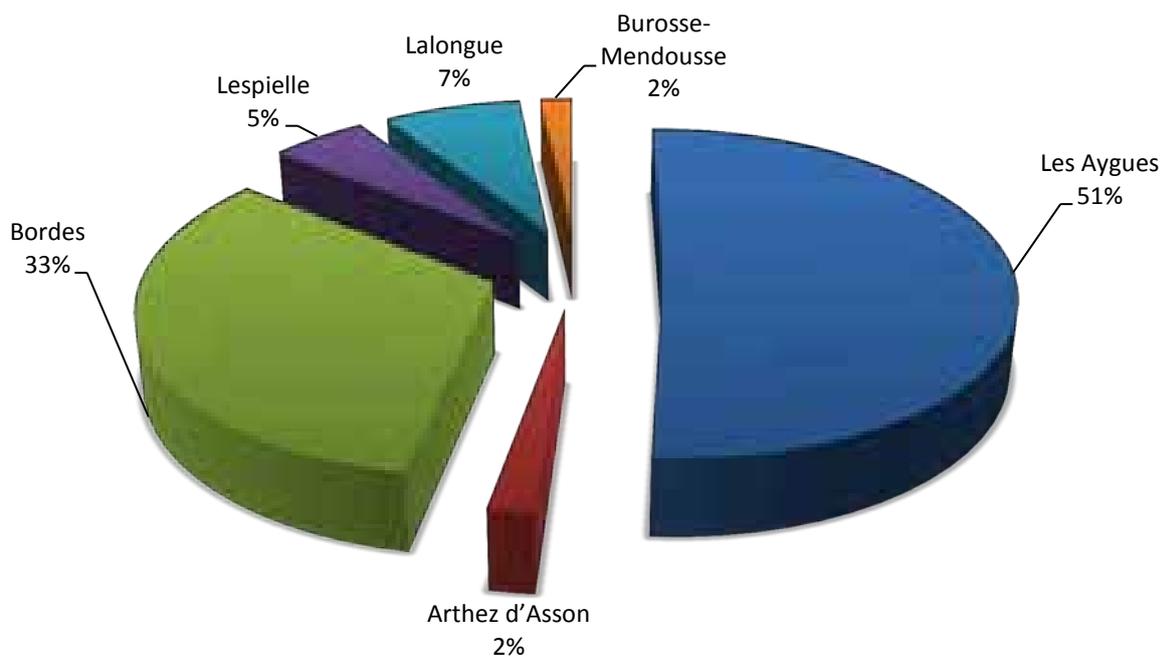
Usine	volumes 2013 (m ³)
Arthez-d'Asson	28 038
Lespielle	1 638
Lalongue	61 580
Burosse-Mendousse	1 511
Total	92 767

Tableau 3 - Besoin en eau des usines

1.3 Les volumes produits.

Nom	Date mise en service	Capacité nominale (m ³ /h)	Débit moyen 2013 (m ³ /h)	Production 2012 (m ³)	Production 2013 (m ³)	Variation 2011/2012
Les Aygues	01/01/1960	600	518	4 588 784	4 538 505	-1,1%
Arthez-d'Asson	01/01/1976	750	18	1 021 678	159 958	-84,3%
Bordes	01/01/1985	524	332	2 807 484	2 912 294	3,7%
Lespielle	02/05/2009	400	53	539 752	462 047	-14,4%
Lalongue	22/04/2005	200	76	686 085	662 792	-3,4%
Burosse-Mendousse	01/01/1980	50	17	89 749	152 372	69,8%
Total				9 733 532	8 887 968	-8,7%

Tableau 4 - Volumes produits



Graphique 4 - Répartition des volumes produits par unité de production



1.4 Performance des stations de production.

Consommation énergétique.

Station	Conso électrique 2013 (KWh)	Ratio 13 (KWh/m ³)	Ratio 12 (KWh/m ³)
Station de Calibet	52 552	0,01	0,01
Station d'Arthez d'Asson	333 670	2,09	0,92
Station de Bordes	2 062 823	0,71	0,68
Station de Lespielle	719 905	1,56	1,49
Station de Lalongue	967799	1,46	1,28
Station de Burosse Mendousse	205 681	1,35	1,42
Total	4 342 430	0,49	0,48

Tableau 5 - Répartition des consommations énergétiques par station

Dans le cadre du contrat de délégation de service publique de production d'eau potable, la société SAUR s'était engagée à réaliser dans la première année du contrat des investissements concessifs pour le compte de la collectivité. Parmi ces travaux, la mise en place de groupes électrogènes permet une réelle sécurisation du syndicat en cas de coupure du réseau électrique. Les sites suivants en sont maintenant équipés :

- Arthez-d'Asson
- Baudreix
- Bordes (investissement antérieur)
- Buros (investissement antérieur)
- Calibet (investissement antérieur)
- Lalongue

Consommation de réactifs.

Station	acide (kg)	soude (kg)	Bisulfite de sodium (kg)	Chlorure ferrique (kg)	alginate (kg)	Chlore (kg)
Station de Calibet						1 960
Station d'Arthez-d'Asson		0		1 137	0	147
Station de Bordes						784
Station de Lespielle	33 080	3 556	100			784
Station de Lalongue	0	0				2 303
Station de Burosse Mendousse						98
Total	33 080	3 556	100	1 137	0	6 076

Tableau 6 - Répartition des consommations de réactifs par station



Gestion des sous-produits.

Station	Nature des sous-produits	Méthode de séparation	Destination finale des sous-produits
Station de Calibet	-	-	-
Station d'Arthez-d'Asson	Boues issues de décantation/filtration	Lagune et filtres à sable	*
Station de Bordes	-	-	-
Station de Lespielle	Boues issues du retro lavage des membranes	Lagune	*
Station de Lalongue	Boues issues du retro lavage des filtres	Lagune et filtres à sable	*
Station de Burosse-Mendousse	Boues issues du retro lavage des filtres	Lagune	Transfert des boues à Lalongue **

(*)Aucune extraction n'a encore eu lieu.

(**) Les boues seront pompées dans la lagune et transférées sur les filtres à sables de la station de Lalongue pour séchage.

Tableau 7 - Devenir des sous-produits des stations de production



2 Réseaux.

2.1 Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.

L'annexe 1 de l'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable de la manière suivante :

0 point	absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte
10 points	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte
20 points	mise à jour du plan au moins annuelle.
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :	
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes
+10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)
+10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations. Les grands ouvrages - réservoir, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est donc, pour l'année 2013, de **80 points sur 80**.

A noter que la localisation et le renouvellement des branchements ne concerne pas le SMNEP (valable pour les syndicats distributeurs).



2.2 Système d'Information Géographique.

Le SMNEP s'est engagé, en 2010, dans la réalisation de son Système d'Information Géographique (SIG). Ce logiciel informatique permet à partir de plans géoréférencés, de produire des plans et des cartes.

La superposition et l'organisation d'informations liées au syndicat (réseaux, limites administratives, station de production,...) se révèlent être un véritable outil d'aide à la décision et permet une gestion du patrimoine de la collectivité.

Ce travail de collecte d'information et de géoréférencement du réseau aura duré près d'un an. A cette étape préalable, s'est ajouté un travail de collecte et de mise à jour d'information réalisé dans le cadre du Schéma Directeur.

Cette gestion patrimoniale permet de répondre aux exigences de L'article 1 du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

La mise à jour de cet outil est même devenue une clause des marchés publics du SMNEP. En effet, lors de la réception des travaux de fourniture et pose de canalisations, les entreprises ont pour obligation de remettre au syndicat les plans de réseaux sous SIG.

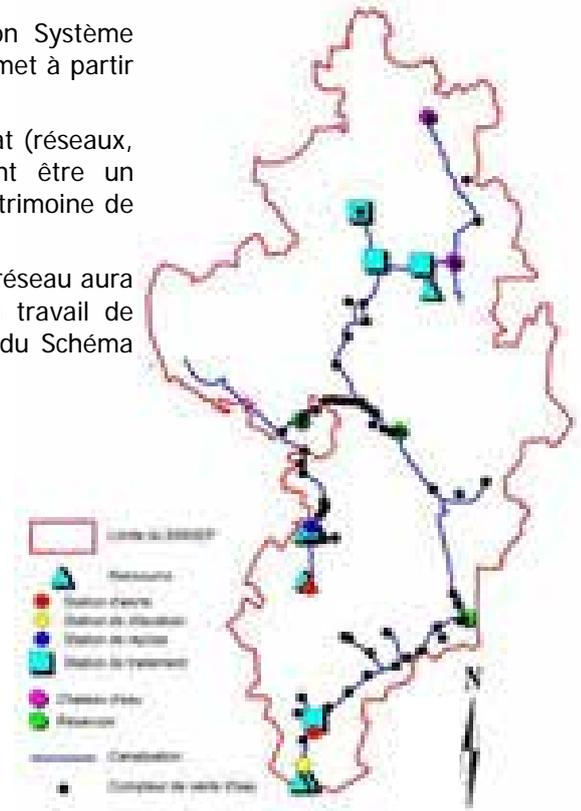


Figure 3 - SIG du SMNEP

2.3 Caractéristique du réseau.

Longueur et diamètre.

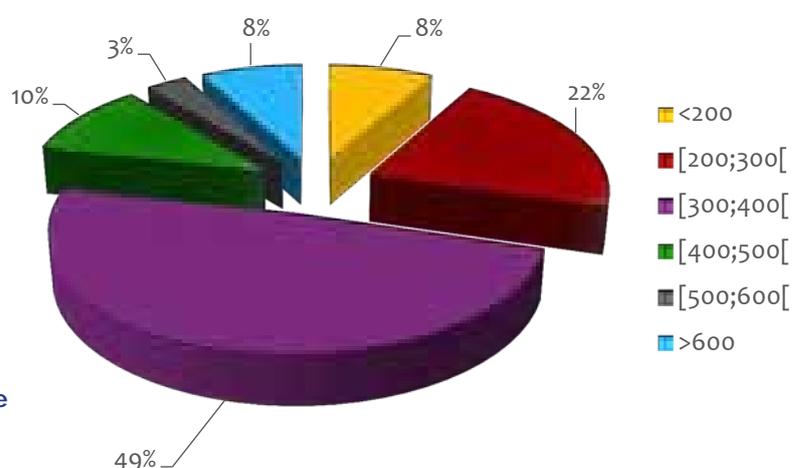
	2012	2013	Variation
Linéaire de réseau hors branchement (kml)	189.3	189.3	0%

Tableau 8 - Variation du linéaire de réseau

Pour l'année 2013, le linéaire total du réseau du syndicat, se répartit de la manière suivante :

DN	Linéaire (kml)
<200	15,6
[200;300[40,4
[300;400[92,7
[400;500[19,5
[500;600[6,1
[600;+]	15,0
Total	189,3

Tableau 9 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre



Graphique 5 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre

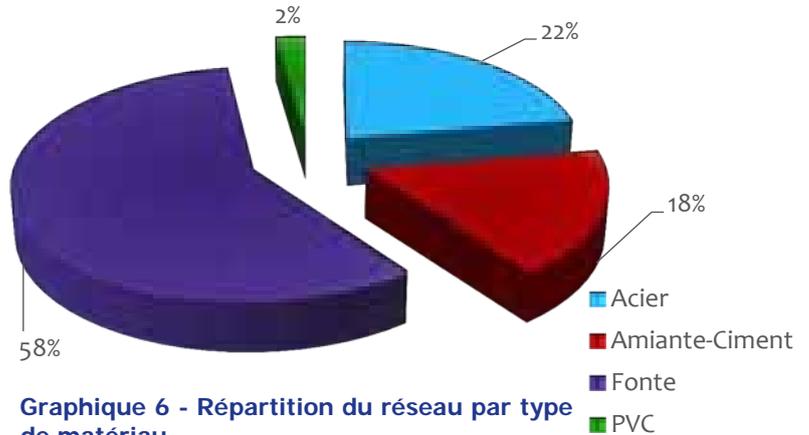


Matériaux.

Les 189.3 kml de réseau du SMNEP, sont constitués des matériaux suivants :

Matériau	Linéaire (kml)
Acier	42,2
Amiante ciment	33,1
Fonte	109,6
PVC	4,4
Total	189,3

Tableau 10 - Composition du réseau

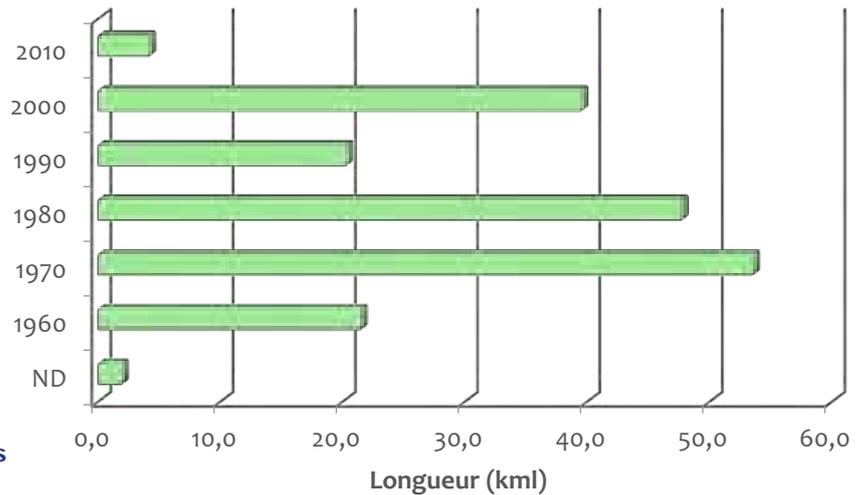


Graphique 6 - Répartition du réseau par type de matériau

Age.

Date de pose	Linéaire (kml)
ND	2,0
1960	21,6
1970	53,6
1980	47,8
1990	20,4
2000	39,6
2010	4,3
Total	189,3

Tableau 11 - Répartition de l'âge des canalisations



Graphique 7 - Répartition de l'âge des canalisations

Le travail entrepris dans le cadre du schéma directeur en partenariat avec le bureau d'études et notre délégataire, nous a conduit à l'édition du plan de casse ci-contre (recensement des casses sur les 7 dernières années).

Ce travail initié en 2010 a permis au SMNEP de se doter d'une politique de renouvellement de réseau. La première tranche de renouvellement de réseau a été inscrite au programme pluriannuel d'investissement 2013 - 2016 (Cf. Annexe 8).

La priorité sera donc donnée au renouvellement des tronçons suivants (opération échelonnée sur la période 2013 -2018) :

- Renouvellement de la liaison Luquet - Maucor (25 kml)

2.4 Performance du réseau.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

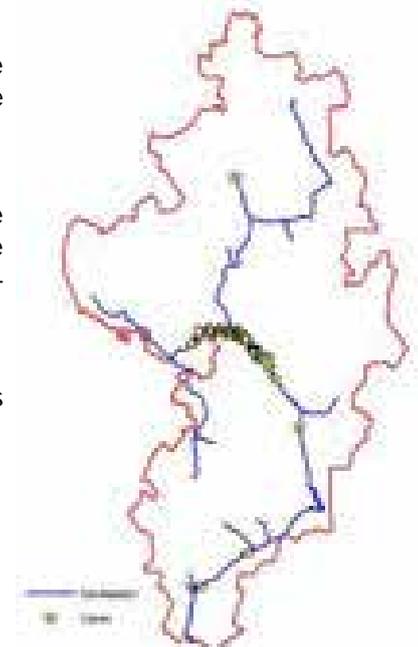


Figure 4 - Plan de casse



Rendement du réseau = (consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Rendement du réseau	95.9%	94.6%	92.5%	92.3%	91.3%	88.8%	95.8%

Indice des volumes non comptés = (estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	14.7	16.7	21.2	14.3	19.2	20.0	14.8

Indice linéaire de pertes en réseau = pertes / longueur du réseau hors branchements

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/j)	8.9	11.6	14.1	10.9	12.5	5.5

2.5 **Renouvellement des réseaux.**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Linéaire de canalisations renouvelées [km]	0	0	0	0	0	0	0

Comme indiqué ci-dessus, le Syndicat a adopté en 2012 son plan pluriannuel de renouvellement de réseaux. En 2013, le SMNEP a engagé un programme de renouvellement du tronçon Luquet – Maucor. Echelonné sur la période 2013 – 2018, les travaux débiteront en 2015.



3 Stockage.

3.1 Présentation.

Le SMNEP dispose des ouvrages de stockage suivants :

Site	Type	Volume (m ³)
Pontacq 1	Réservoir	180
Pontacq 2	Réservoir	180
Pontacq 3	Réservoir	600
Sedzère HS	Château d'eau	1 000
Sedzère BS	Réservoir	290
Buros 1	Réservoir	2 500
Buros 2	Réservoir	2 500
Buros 3	Réservoir	5 000
Castillon	Château d'eau	1 300
Viella	Château d'eau	600
Total		13 250



Photo 21 - Château d'eau de Castillon

Tableau 12 - Ouvrages de stockage

3.2 Volumes de services.

Ces ouvrages de stockage sont nettoyés annuellement, afin d'éviter tout risque de contamination bactérienne de l'eau mise en distribution.

Les volumes d'eau liés à ces opérations, ainsi qu'aux travaux du syndicat, sont appelés « volume de service ». En 2013, ils sont répartis de la manière suivante :

Désignation	Volume (m ³)
Lavage des réservoirs	9 950
Débordement réservoirs Pontacq	628 997
Total	638 947

Tableau 13 - Répartition des volumes de service

Les réservoirs de Pontacq sont alimentés gravitairement par les Aygues (et par la station d'Arthez-d'Asson). Il n'existe à ce jour aucune vanne permettant d'arrêter les sources, l'eau arrive donc de façon continue. En l'absence de consommation, les réservoirs de Pontacq débordent. Afin de pouvoir quantifier ces volumes, l'exploitant a installé des piéromètres de niveau, ce qui nous permet de connaître les volumes (temps de débordement* débit de 150 m³/h).

Depuis septembre 2013, le volume de débordement est comptabilisé comme étant de la différence entre les débitmètres d'arrivée et les deux départs vers Sedzère.



4 Vente d'eau.

4.1 Volumes vendus et exportés.

Volumes vendus aux collectivités adhérentes.

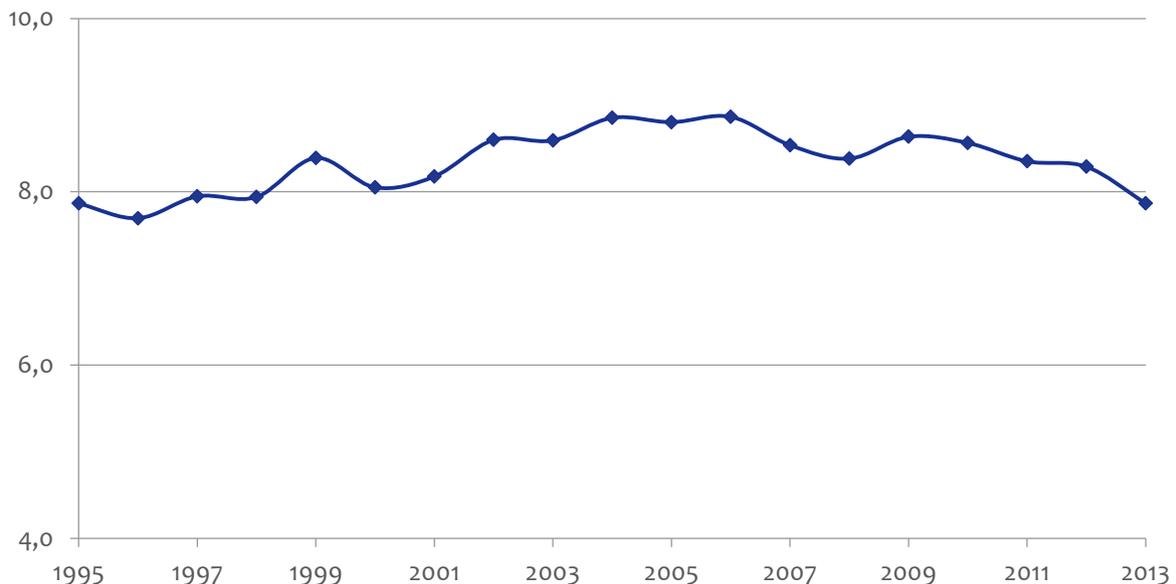
Syndicat	Consommation 2013 (m3/an)
SIAEP Luy Gabas Léés	3 306 713
SIAEP Lembeye	603 308
SMEA Vallée de l'Ousse	1 569 432
Lamarque-Pontacq	32 461
SIAEP Montaner	235 395
SIAEP des Enclaves	171 004
SIAEP Viella	253 587
SIAEP Crouseilles	64 794
SIAEP Pays de Nay	1 623 539

7 860 233

Tableau 14 - Répartition des volumes vendus aux collectivités adhérentes

Concernant les volumes vendus aux collectivités adhérentes, le SMNEP a télérelevé l'ensemble des compteurs de vente d'eau. Cette opération permet de centraliser l'envoi des volumes journaliers des 71 compteurs de vente et ainsi de connaître à J+1 l'ensemble des volumes vendus sur le territoire du SMNEP. Une synthèse est ainsi transmise mensuellement aux collectivités.

Pour ce qui est de l'évolution des volumes vendus, le graphique suivant reprend l'historique depuis 1995 (la répartition est donnée à l'Annexe 6) :



Graphique 8 - Evolution des volumes vendus (millions m3/an)

On constate globalement qu'en 2013, la diminution des consommations se poursuit (-5.1% par rapport à 2012) :

- Augmentation des rendements de réseau, liée à des politiques de renouvellement et de sectorisation instaurées par les collectivités distributrices et leurs délégataires,



- Réduction de la consommation des abonnés.

Vente en gros.

VEG	Consommation 2012 (m ³ /an)	Consommation 2013 (m ³ /an)	Variation
Vermillon	9 571	7 752	-19,0%
CG32	-	-	-

Graphique 9 - Volumes issus de la VEG

Une convention tripartite entre Total, SAUR et le SNMEP avait été signée le 3 juin 2010, afin de définir les volumes (100 m³/j), les modalités de livraison et le tarif de vente. Suite au nouveau contrat de délégation de service public et à la reprise du site du Vic-Bilh par Vermillon, une nouvelle convention a été signée le 18 juillet 2012.

La convention de fourniture d'eau potable passée, le 25 avril 2007, avec le Département du Gers est effective depuis le 1^{er} janvier 2010. En 2013, bien qu'aucune consommation n'ait eu lieu, le volume minimum de 60 000 m³ a été facturé conformément à l'article 9 de la convention.

Par ailleurs, en 2013 le SMNEP s'est rapproché du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois (SIEBAG) pour étudier la sécurisation du SIEBAG à partir de l'eau issue de l'usine de Lespielle après création d'une canalisation entre la commune de Viella et le réservoir de Cannet. La signature de la convention de fourniture d'eau potable et les travaux devraient être réalisés courant 2014.

En conclusion, on retiendra pour 2013 :

- **Volume issu des consommations comptabilisées : 7 867 985 m³** (volume vendu aux collectivités adhérentes et vente en gros à Vermillon)
- **Volume facturé : 7 927 985 m³** (consommations comptabilisées et volume facturé au Département du Gers).



5 Bilan des volumes.

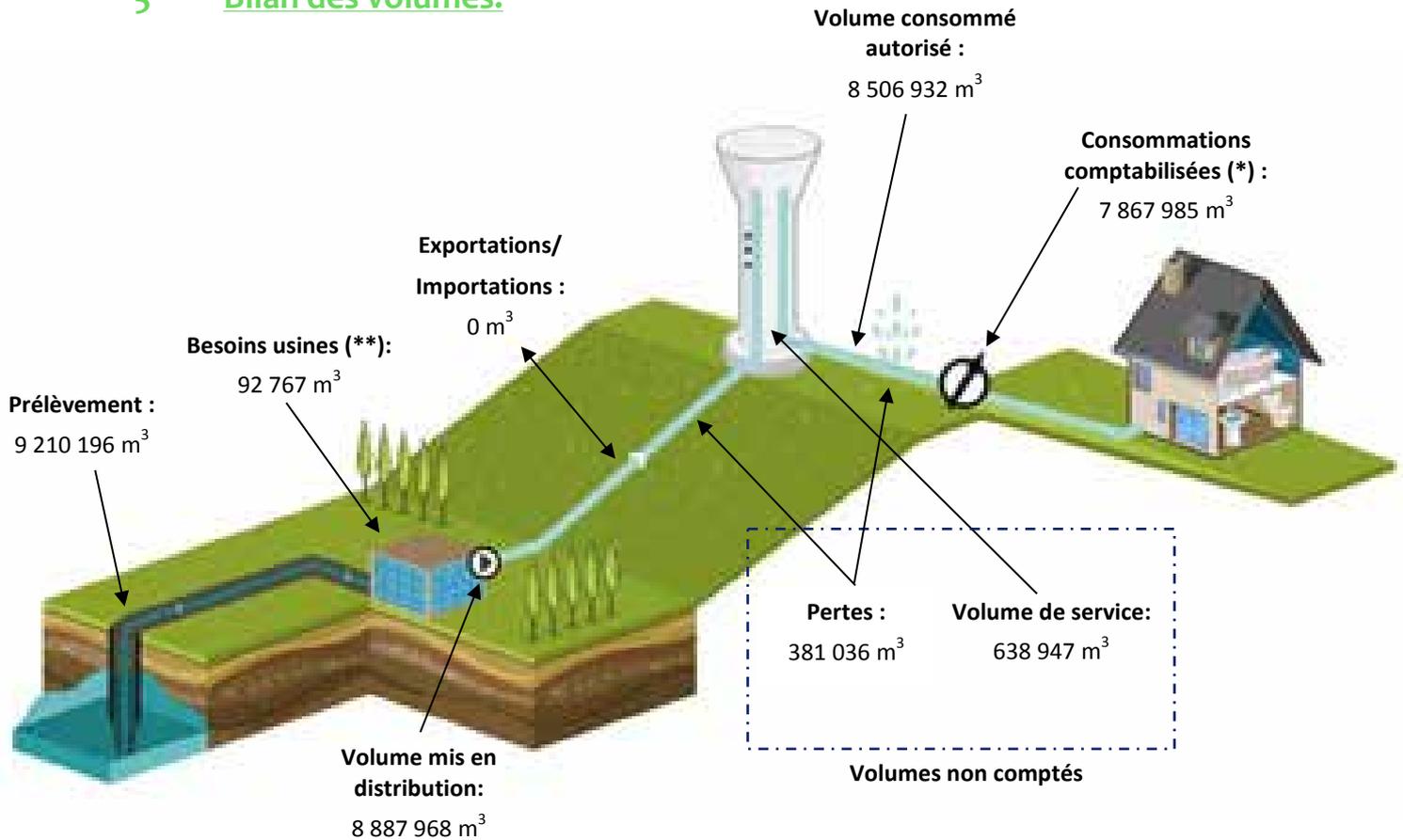


Figure 5 - Bilan des volumes

(*) : Le volume comptabilisé correspond aux ventes d'eau aux collectivités adhérentes (7 860 233 m³) et aux ventes en gros (7 752 m³) soit 7 867 985 m³

(**) : Volume besoin usines obtenu à partir des débitmètres installés pour quantifier les eaux de lavage. Compte tenu des incertitudes liées au comptage, le volume comptabilisé n'est pas égal à la différence entre les volumes prélevés et ceux mis en distribution



IV Qualité de l'eau.

1 Synthèse ARS

Les données relatives à la qualité de l'eau définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS, anciennement DDASS) (Cf. Annexe 8). Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Pour 2013, le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS met en avant une eau conforme à la réglementation à **100% sur les paramètres bactériologique et physico-chimique** :

Station	Bactériologie		Physico-chimie		Paramètres à surveiller
	Nombre de prélèvements	conformité	Nombre de prélèvements	conformité	
Station de Calibet	11	100%	13	100%	Conductivité
Station d'Arthez d'Asson	12	100%	12	100%	Turbidité
Station de Bordes	12	100%	12	100%	Turbidité, nitrates, pesticides
Station de Lespielle	4	100%	4	100%	Température
Station de Lalongue	7	100%	7	100%	Température
Station de Burosse Mendousse	3	100%	3	100%	Température
Total	49	100%	51	100%	

Tableau 15 - Synthèse 2013 de la qualité de l'eau (ARS)

2 Autocontrôle de l'exploitant.

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public, l'exploitant s'est engagé à augmenter de façon significative le nombre d'analyse sur l'ensemble des ressources et stations du syndicat.

En effet, en 2013, l'exploitant a réalisé **165 prélèvements** sur l'ensemble des ouvrages du SMNEP. Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble de ces informations :



Ressource	Eau brute	Eau mise en distribution	Paramètres à surveiller
Aygues	2	11	Turbidité
Arthez-d'Asson	4	26	Turbidité + phytosanitaires + Fer
Bordes	75	26	Nitrates + phytosanitaires
Lespielle	23	12	H2S, Fer Manganèse, Ammonium
Lalongue	15	18	Fer Manganèse, Ammonium + turbidité
Burosse-Mendousse	2	13	Fer Manganèse, Ammonium + turbidité
Réservoirs			Chlore, PH, température
Total	121	106	

Tableau 16 - Synthèse 2013 de l'autocontrôle de l'exploitant

3 Principales optimisations.

3.1 Les Aygues.

Dans son bilan annuel, l'ARS recommande de mettre en place une surveillance de la turbidité de l'eau brute des Aygues.

Compte tenu de la nature de ces deux ressources (bassin versant de grande superficie situé en montagne, dont l'eau circule dans un réseau karstique), des épisodes de fortes turbidités peuvent être constatés, notamment lors d'orage en période estivale. Le syndicat dispose d'un programme visant à équiper le regard de jonction d'Aygue Blanche et d'Aygue Nègre. Ces travaux permettront d'équiper de débitmètre et de turbidimètre chaque arrivée. Ceci permettra d'avoir un suivi de la turbidité en temps réel et de pouvoir by-passer la(les) ressource(s) en cas de dépassement.

Les démarches administratives préalables à la mise en place de ce dispositif n'ont malheureusement toujours pas abouti, malgré la publication des arrêtés préfectoraux des 2 ressources en 2012. Afin de garantir une eau de qualité et de se conformer à la réglementation, il apparaît **urgent d'engager ces travaux**.

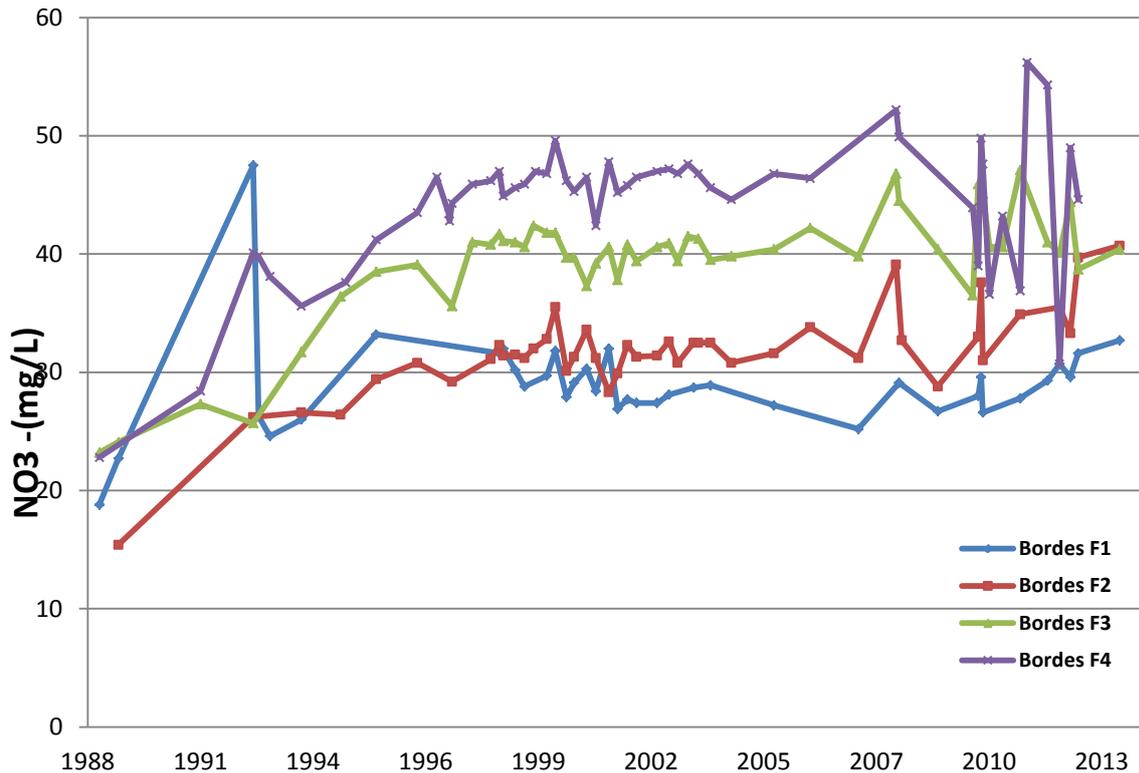
3.2 Arthez-d'Asson.

Le bilan de l'ARS préconise une surveillance de la turbidité. Le suivi de ce paramètre est réalisé en continu grâce à des appareils de mesure. La modification du point de prélèvement de l'ARS fera l'objet d'une étude spécifique en 2014.

3.3 Bordes.

Depuis la mise en service des forages de Bordes, en 1985, les teneurs en nitrates de l'eau prélevée sont en constante augmentation. Actuellement ce secteur représente une part importante de l'alimentation du Syndicat (en 2012 les ressources de Bordes représentaient 28% des prélèvements du SMNEP).

Les analyses physico-chimiques réalisées par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales depuis 1988 nous permettent de suivre l'évolution de la teneur en nitrates au niveau des quatre forages de Bordes.



Graphique 10 - Evolution de la concentration en nitrates des forages de Bordes (eau brute)

On note une augmentation continue de la teneur en nitrates dans l'eau brute issue des quatre forages de la nappe des sables infra-molassiques. La concentration initiale (fin des années 80) dans cet aquifère était de l'ordre de 20 mg/L. Au cours des 20 années d'exploitation cette teneur n'a cessé d'augmenter pour osciller aujourd'hui entre 30 et 50 mg/L selon les forages. Notons tout de même que l'eau prélevée a toujours été conforme à la réglementation (l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine définit le seuil de potabilité à 100 mg/L sur l'eau brute). La présence de produits phyto-sanitaires a aussi été détectée par l'ARS en 2012 (atrazine et déséthyl-atrazine).

L'eau mise en distribution est issue des quatre forages de Bordes et de celui de Baudreix. Cette dilution permet de distribuer une eau dont les teneurs en nitrates oscillent pour 2013 entre 21,4 et 32,2mg/L (la valeur seuil sur l'eau mise en distribution est de 50 mg/L).

Face à ce constat et en application du Grenelle de l'Environnement, les forages F3 et F4 (concentrations en nitrates les plus préoccupantes) ont été classés captages prioritaires (LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement). Ce classement a conduit, dans un premier temps, à la définition de l'Aire d'Alimentation de ces Captages, puis dans un deuxième temps à la réalisation d'un diagnostic des activités sur ce secteur afin de proposer un programme d'actions dont l'objectif est d'aboutir à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Ce programme d'actions, porté par le PAT du Gave de Pau a été co-construit avec l'ensemble des acteurs (agriculteurs, collectivités, institutionnels) sur la base du volontariat. Il est bâti autour de trois axes majeurs :

- Volet amélioration des connaissances.
- Volet non agricole.
- Volet agricole.



Photo 22 - Etude AAC captages prioritaires de Bordes



Ces mesures ont été mises en place début 2011. Après finalisation, ce programme d'actions a été transmis au Préfet de région pour validation fin avril 2011. A l'issue de son instruction par un groupe d'experts, un avis favorable a été délivré, à condition de fournir un complément d'information. L'ensemble de ces éléments a été apporté fin octobre 2011. Ce programme volontaire a été validé dans son intégralité le 14 février 2012.

Un bilan complet de la démarche a été adressé à la DREAL fin 2013 pour demander la poursuite des actions volontaires (Cf. VII.3.1 Stage.)

3.4 Présence de chlore sur le réseau.

Le rapport annuel de l'ARS met en avant la nécessité de maintenir des teneurs en stérilisant suffisantes en sortie d'usine de traitement. La circulaire DGS n°524/DE du 17 novembre 2003 relative au plan Vigipirate préconise de « *maintenir une concentration minimale en chlore libre de 0,3 milligramme par litre (mg/l) en sortie des réservoirs et de viser une concentration de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution* ».

Afin de garantir une eau exempte de toute contamination bactériologique, le SMNEP réalise ce traitement de désinfection à l'aide de chlore gazeux. En 2010, il avait été préconisé d'optimiser le suivi en installant des analyseurs de chlore en continue sur certains ouvrages. Ces travaux ont été réalisés en 2011. Outre, les analyseurs de chlore situés en sortie de chaque usine, d'autres sites ont été équipés :

- Station de Bordes
- Réservoirs de Buros
- Réservoirs de Pontacq
- Château d'eau de Sedzère
- Station de Burosse-Mendousse
- Château d'eau de Castillon

3.5 Comité de goûteur d'eau.

Le SMNEP souhaite que le suivi de la qualité aille au-delà de la conformité sanitaire, en travaillant également sur la qualité gustative de l'eau bu par les usagers. C'est dans cette optique qu'a été créé le « comité de goûteur d'eau ». Ses objectifs sont les suivants :

- Assurer une veille de la part des usagers
- Qualifier et localiser les problèmes liés au goût de l'eau
- Améliorer la qualité de l'eau au robinet

Pour cela les volontaires qui souhaitent faire partie de cet observatoire reçoivent une formation réalisée par des chimistes et experts de SAUR. Durant une demi-journée ils vont découvrir les différentes saveurs de l'eau et apprendre comment réaliser une dégustation. Des formations de ce type ont eu lieu en février 2013. D'autres ont été programmées en 2014.



Photo 23 - Comité de goûteur d'eau

Une fois opérationnelles ces véritables sentinelles devront périodiquement renseigner une grille de suivi, et la retourner afin que le SMNEP et la SAUR puissent localiser les zones où le traitement et la distribution de l'eau sont à améliorer.

Si vous souhaitez faire partie du comité de goûteur d'eau, vous trouverez tous les détails sur notre site Internet, rubrique qualité de l'eau (Cf. Fiche en annexe)



V Prix de l'eau et budget.

1 Décomposition du prix de l'eau.

La détermination du prix de l'eau est liée à quatre éléments :

- **« La part délégataire ».** Cette rémunération est fixée contractuellement avec le syndicat producteur. Dans le cadre du SMNEP, cette rémunération est fixée pour 12 ans. Cette part est indispensable pour permettre de faire fonctionner les ouvrages de production d'eau potable (personnel, électricité, réactifs,...).
- **« La part syndicale »** Cette part perçue par le SMNEP est fixée par délibération du Comité syndical. Elle permet la réalisation d'infrastructures propres à la production (usine de traitement, réservoirs, canalisations,...).
- **L'Agence de l'eau:** perçoit des redevances de l'ensemble des usagers de l'eau et elle les reverse aux entités qui conduisent des actions d'amélioration de la qualité de l'eau.
- **La TVA:** Taux réduit à 5.5%.

Le prix du service est proportionnel au volume d'eau potable acheté. Les volumes sont relevés annuellement. La décomposition est la suivante :

	Unité	1er janvier 12	1er janvier 13	Variation
Part délégataire (SAUR)	€ HT/m ³	0,1419	0,1445	1.83 %
Part syndicale (SMNEP)	€ HT/m ³	0,1952	0,1952	0 %
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau Adour-Garonne)	€/m ³	0,0319	0,0319	0 %
Total HT	€	0,3690	0.3716	0.70 %
TVA	%	5,5	5,5	0 %
Total TTC	€	0,3893	0.3921	0.70 %

(*) : Tarif arrêté à quatre décimales.

Tableau 17 - Décomposition du prix de l'eau

2 Recettes.

2.1 Part délégataire.

Fixation des tarifs en vigueur.

Les volumes facturés sont basés sur :

- Le volume total 2013 : 7 867 985 m³
- Les 60 000 m³ facturés au Conseil général du Gers, dans le cadre de la convention (Cf. chapitre Vente en gros.).

Soit un total de **7 927 985 m³**.

Les tarifs concernant la part de la société SAUR FRANCE sont fixés par le contrat et indexés semestriellement par application aux tarifs de base (P₀) d'un coefficient défini au contrat, selon la



formule suivante :

$$RG_n = RG_o \times K1_n$$

dans laquelle $K1_n$ est un coefficient d'actualisation calculé à l'aide de la formule suivante :

$$K1_n = \left(0,37 \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_o} + 0,33 \frac{E_n}{E_o} + 0,30 \frac{BE_n}{BE_o} \right) * (1 - G_{prod})^N$$

Paramètre	Définition	Source	Valeur 2013
ICHT- E_n	Indice du coût horaire du travail, tous salariés, de la production et de la distribution d'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et de la dépollution	Moniteur des Travaux Publics	107,9
BE_n	Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Ensemble de l'industrie - Marché français - Prix départ usine	Identifiant INSEE : 1570016	119,5
E_n	Indice de l'électricité moyenne tension, tarif vert A - Marché français - Prix départ usine	Identifiant Moniteur des Travaux Publics : 351002	141.2
GProd	Gain de productivité : $G_{Prod} = 1,05\%$ ($G_{Prod} > 1\%$)		0,0105
N	Nombre d'années depuis la prise d'effet du contrat		2

Tableau 18 – Indices fixant la part délégataire

D'où, pour l'année 2013 :

- $K1 = 1,0706$
- $RG = 0,1445 \text{ € HT/m}^3$

Recettes du délégataire.

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau non domestique	1 185 004,36 €	1 145 593.80 €	-3.3%
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation			
Ristourne	0	0	
Total des recettes	1 185 004,36 €	1 145 593.80 €	-3.3%

Tableau 19 - Evolution des recettes du délégataire



2.2 Part syndicale.

Fixation des tarifs en vigueur.

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
19/11/2010	Délibération relative au « Tarif eau potable - Part Syndicale »
21/02/2013	Délibération relative au « Prix de l'eau »

Tableau 20 - Délibération fixant le tarif de la part syndicale

Recettes de la collectivité.

	2012	2013	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau non domestique	1 629 763,06 €	1 547 400 €	-5.1%
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	5 000 €	5 352.98 €	7.1%
Ristourne			
Total des recettes	1 635 019,74 €	1 552 752.98 €	-5.0%

Tableau 21 - Evolution des recettes de la collectivité

3 Budget.

Le Budget Prévisionnel 2013 du SMNEP, voté par le Conseil Syndical le 21 février 2013, fait ressortir les équilibres suivants :

Section d'exploitation :

- Total des dépenses d'exploitation : 3 152 072,00 €
- Total des recettes d'exploitation : 3 152 072,00 €
- Solde d'exploitation : 0,00 €

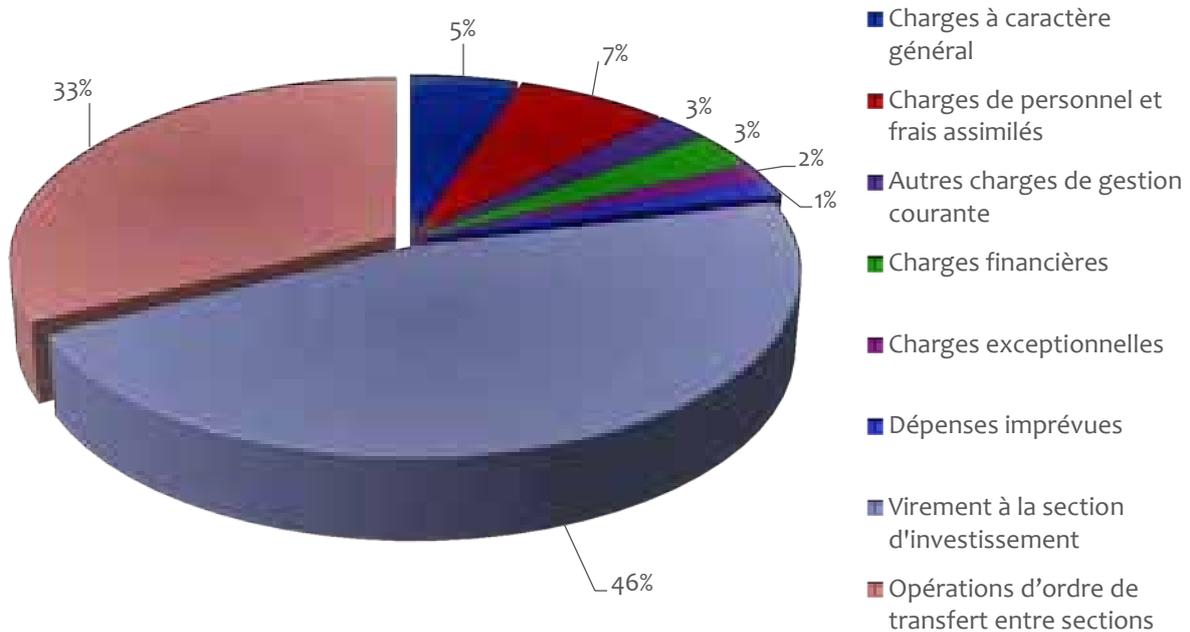
Section d'investissement :

- Total des dépenses d'investissement : 6 373 246,00 €
- Total des recettes d'investissement : 6 373 246,00 €
- Solde d'investissement : 0,00 €

Les chapitres ci-dessous détaillent la répartition de chaque section.

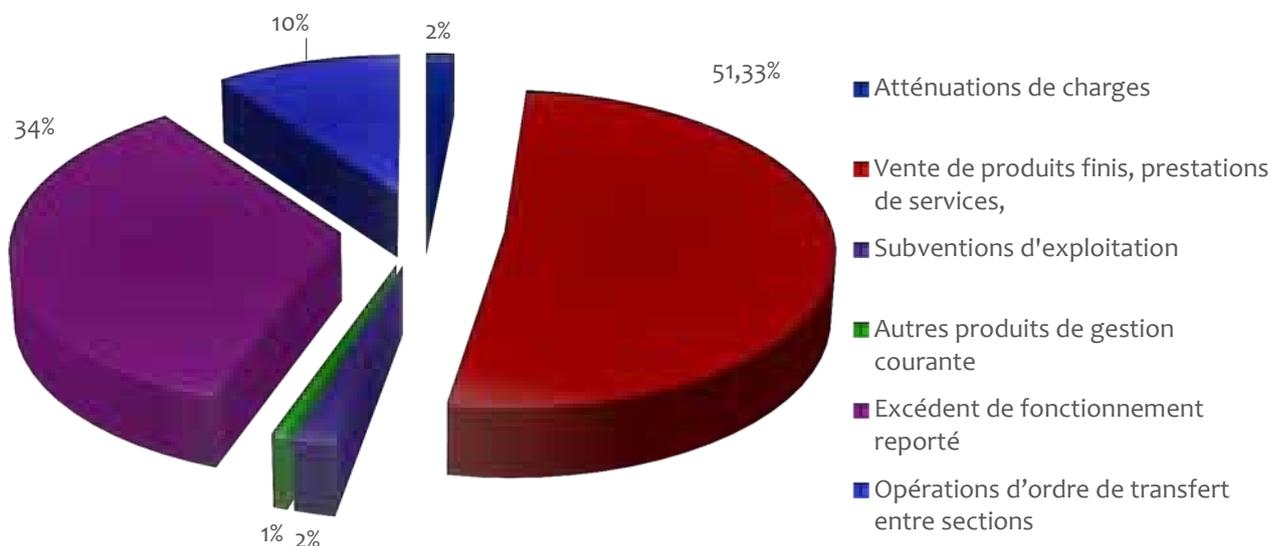


3.1 Dépenses de fonctionnement.



Graphique 11 - Dépenses de fonctionnement (BP 2013)

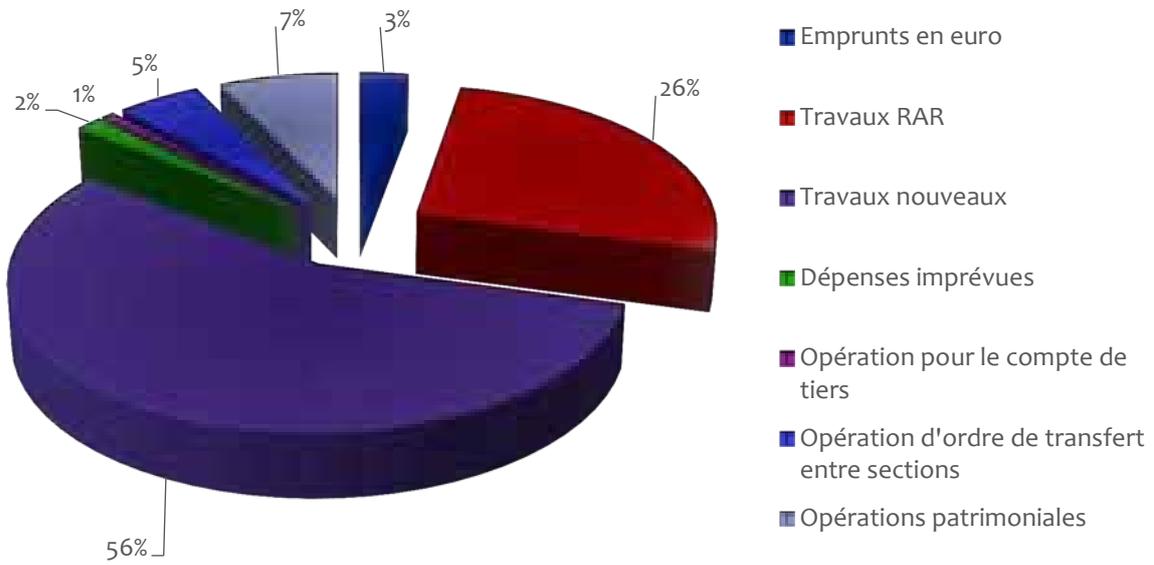
3.2 Recettes de fonctionnement.



Graphique 12 - Recettes de fonctionnement (BP 2013)

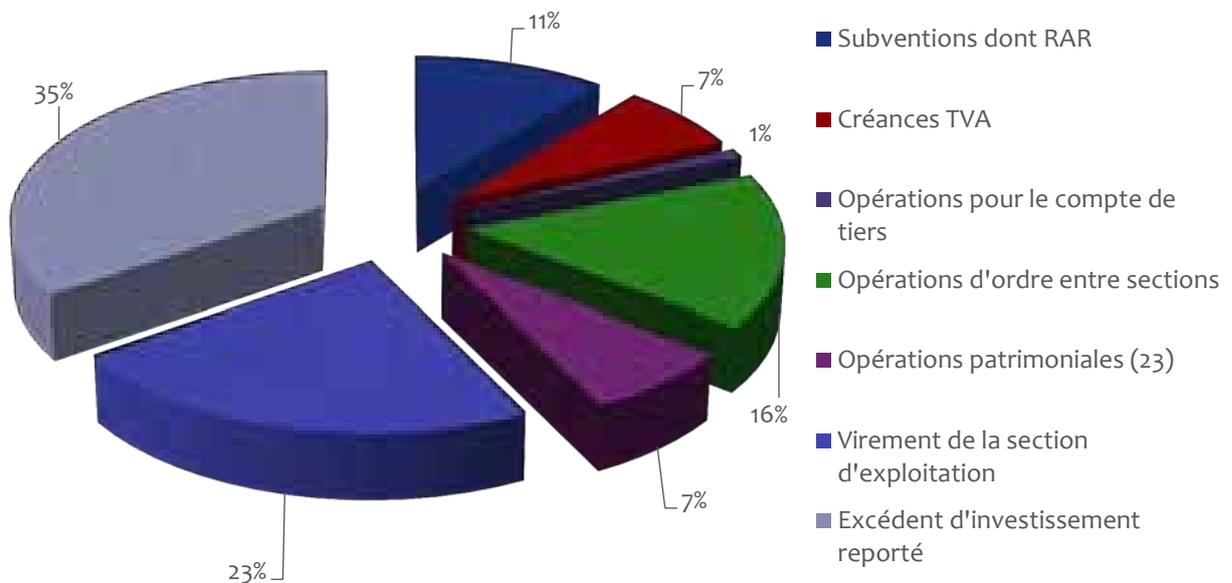


3.3 Dépenses d'investissement.



Graphique 13 - Dépenses d'investissement (BP 2013)

3.4 Recettes d'investissement.



Graphique 14 - Recettes d'investissement (BP 2013)



3.5 Etat de la dette.

L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2012	2013
Encours de la dette au 31 décembre	3 041 749.91€	2 841 475.25€
Remboursements au cours de l'exercice	298 112.29€	284 125.10€
Dont en intérêts	107 350.48€	100 374.47€
Dont en capital	190 761.81€	183 750.63€

Tableau 22 - Etat de la dette

3.6 Amortissements réalisés.

	2012	2013
Montant de la dotation aux amortissements	987 827.09€	1 045 087.51€

Tableau 23 - Amortissements réalisés



VI Travaux engagés.

Opération n°903 – Sécurisation du SIAEP de Lembeye

Descriptif : Sécurisation de l'alimentation du réservoir de Lembeye (environ 900 abonnés) en l'alimentant depuis l'usine d'eau potable de Lespielle). Pour cela :

- Pose de 4,3 km de canalisation en DN 150 fonte entre la station de Lespielle et le château d'eau de Lembeye
- Renouvellement d'une canalisation du SIAEP de Lembeye en amiante ciment sur 1,1 km par une conduite en PVC DN 125/140.



Photo 24 - Pose d'une canalisation sur la commune de Lembeye

Montant total des travaux : 833 223 € TTC

Subventions : 437 477 €

Date de réception : 31 janvier 2013

Opération n°1010 – Traitement des boues de la station d'Arthez-d'Asson

Descriptif : Afin de répondre aux exigences de l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2012, le SMNEP doit mettre en place une filière de traitement des boues issues des eaux de lavage du décanteur lamellaire et des filtres à sables de l'usine d'eau potable d'Arthez-d'Asson.

Une deuxième partie des travaux vise à reprendre la voirie et à buser une source afin de la détourner de la station d'exhaure.



Photo 25 - Usine d'Arthez-d'Asson

Montant total des travaux : 489 476 € TTC

Subventions : 200 950 €

Date de réception : 31 mai 2013

Opération n°1102 – Etude Aquifère AAC Bordes

Descriptif : Etude de datation des eaux et de modélisation des transferts entre la nappe alluviale du Gave de Pau et des sables infra-molassiques sur l'Aire d'Alimentation des Captages de Bordes



Photo 26 - Etude AAC Bordes

Montant total : 16 146 €

Subventions : 10 628 €

Date de réception : janvier 2013



Opération n°1201 – Marché à bon de commande réseau

Descriptif : Marché de travaux pour la fourniture et la pose de canalisations sur le réseau de production d'eau potable du SMNEP. Ce marché est valable un an reconductible par période successive d'un an, pour une durée maximale de reconduction de trois ans.

Montant total : 200 000 € max/an

Subventions : -

Date de réception : sans objet



Photo 27 - Marché à bon de commande réseau

Opération n°1202 – Mise en conformité des Aygues Phase 1

Descriptif : En application des arrêtés préfectoraux du 27 novembre et 20 décembre 2012 relatifs aux Aygues, les travaux de mise en conformité ont été scindés en 2 phases. La première, objet du présent marché, vise à :

- Mettre en place des capteurs anti-intrusions au niveau des chambres de captage des Aygue et les équipements de télégestion associés
- Asservir la chloration de Calibet au débit des Aygues
- Mettre en place d'un turbidimètre aux réservoirs de Pontacq

Montant total des travaux : 36 497 € TTC

Subventions : 5 840 €

Date de réception : 3 octobre 2013



Photo 28 - Aygue Blanche

Opération n°1204 – Etude de recherche en eau secteur Gave de Pau

Descriptif : Programme de recherche en eau et modélisation de la plaine alluviale du Gave de Pau entre Coarraze et Assat (rive droite et gauche). Cette étude à moyen et long terme a été mise en avant dans le cadre du SDAEP. A l'issue d'une première année de modélisation (2013), elle intègre un suivi en 2014 et 2015

Montant total : 110 164 € TTC

Subventions : 23 400 €

Date de réception : fin 2015



Photo 29 - Gave de Pau

Opération n°1205 – Etude de recherche en eau secteur Piémont

Descriptif : Une première étude a été engagée sur le Secteur du Gave de Pau. Le schéma directeur identifiait la zone Piémont comme une zone stratégique. Une étude préalable effectuée en 2010 mettait en exergue la potentialité qualitative et quantitative de la ressource de Pourrios située à proximité de l'Aygue Blanche et l'Aygue Nègre. La présente étude a pour objectif d'élargir le secteur de prospection.

Montant total : 17 079 € TTC

Subventions : -ND

Date de réception : 4 décembre 2013



Photo 30 - Recherche en eau secteur piémont



Opération n°1302 – Sécurisation de la traversée du Gave de Pau

Descriptif : Les conclusions du schéma directeur mettaient en exergue la vulnérabilité de la traversée du Gave de Pau à Lestelle-Bétharram. La crue survenue le 20 octobre 2012 a confirmé la fragilité de cette partie du réseau. La crue du 18 juin 2013 a littéralement arraché la passerelle et la canalisation d'eau potable alimentant 50 000 habitants. Il aura fallu 3 semaines de travail sans relâche pour rétablir cette traversée.

Cette solution à court terme ne permet cependant pas de sécuriser de manière pérenne cette liaison. Une étude de faisabilité a été confiée au cabinet 2AE afin d'identifier et de chiffrer les différentes solutions de sécurisation.

Ce chantier stratégique doit faire face à de nombreuses contraintes (inondabilité, environnementale, sismique, réglementaire, hydrogéologique, continuité de service). Lors de sa séance du 26 septembre 2013, le Comité Syndical a retenu la solution de traversée par micro-tunnelier.

Montant estimatif : 1 243 312 € TTC

Subventions : -ND

Date de réception : fin 2015



Photo 31 - Traversée du Gave de Pau

Opération n°1303 – Diagnostic et protection cathodique Aygues – Pontacq

Descriptif : Les conclusions du schéma directeur mettaient en avant la nécessité d'engager un programme de renouvellement de réseau. De manière à garantir la plus grande longévité des conduites, il convient d'en assurer la protection cathodique. La liaison située entre les Aygues et Pontacq date des années 60 et est composée exclusivement par de l'acier. Dans un premier temps, l'entreprise CCTA a réalisé un diagnostic et proposé des travaux d'amélioration. Ces derniers ont ensuite été engagés en septembre 2013, avec notamment le remplacement de l'anode sacrificielle du poste de soutirage de Saint-Vincent.

Montant total : 23 254 € TTC

Subventions : -ND

Date de réception : 27 septembre 2013

Opération n°1304 – Sécurisation ouvrages

Descriptif : Mise en place de trappes et d'échelles sur les regards afin de sécuriser l'exploitation.

Montant total : 15 506 € TTC

Date de réception : 21 mars 2013

Opération n°1305 – Pompe de secours à Baudreix

Descriptif : Acquisition d'une pompe de secours pour le forage de Baudreix.

Montant total : 8 336 € TTC

Date de réception : 31 juillet 2013



Opération n°1306 – Modélisation tronçon sud

Descriptif : la présente mission a pour objectif de :

- Dimensionner le groupe de pompage à mettre en place à l'usine d'eau potable d'Arthez-d'Asson (programme 1301), notamment sur la partie Arthez-Baudreix
- Etudier l'intérêt de créer un ouvrage de stockage mutualisé à Sarramayou
- Vérifier l'adéquation du renouvellement du tronçon Aygues – Pontacq (prévu dans le cadre du SDAEP pour 2024) et identifier les moyens à mettre en œuvre pour sécuriser cette liaison
- Etudier l'implantation du futur réservoir de sécurisation de la liaison Aygues-Pontacq (Pontacq ou Saint-Vincent)
- Dimensionner et implanter le réservoir de 5000 m3 de Pontacq, dont le programme débutera début 2014
- Dimensionner la mise en place et le retour sur investissement d'une turbine au réservoir de Pontacq, en tenant compte de la pression résiduelle

Montant total : 23 561 € TTC

Date de réception : 26 septembre 2013

Opération n°1309 – Travaux d'urgence passerelle sur le Gave de Pau

Descriptif : Suite à la crue du Gave de Pau du 18 juin 2013, la passerelle et la canalisation DN 400 surplombant le Gave de Pau ont été arrachées. Cette conduite d'eau potable permet la liaison entre les Aygues/Arthez-d'Asson et les réservoirs de Pontacq. Elle alimente potentiellement 40 000 habitants en eau potable.

Des travaux de secours ont été réalisés à partir du 19 juin, afin de rétablir au mieux l'alimentation. En parallèle, un arrêté préfectoral de restriction d'eau a été publié afin de limiter les consommations.

Face à cette catastrophe naturelle d'une ampleur sans précédent, d'importants moyens ont été dépêchés pour remettre en place une passerelle et une canalisation. A l'issue de 3 semaines intenses de travail, la remise en eau a eu lieu le jeudi 11 juillet.

Montant total : 778 170 € TTC

Subventions : 625 742 €

Date de réception : 11 juillet 2013



Photo 32 - Crue du Gave de Pau 18 juin 2013

Opération n°1310 – Pompes de secours à Baudreix

Descriptif : Acquisition de pompes de secours pour les forages de Bordes.

Montant total : 13 551 € TTC

Date de réception : 5 décembre 2013

Opération n°1311 – Etude de l'interconnexion avec le SIEBAG

Descriptif : L'objectif principal de la mission est de valider la possibilité de sécuriser le SIEBAG à partir de l'eau issue de l'usine de Lespielle après création par le SIEBAG d'une canalisation de 8.7 km entre la commune de Viella et le réservoir de Cannet.

Montant total : 17 760 € TTC

Subventions : -ND

Date de réception : septembre 2014



VII Solidarité et éducation.

1 Aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité.

Le SMNEP ne compte pas d'abonné domestique.

2 Education.

Dans le cadre de la réalisation de la Maison de l'Eau, les membres du Comité Syndical ont souhaité la réalisation d'une salle pédagogique (Cf. Annexe 7). L'ambition de ce lieu est de sensibiliser les scolaires, de la maternelle à l'université en passant par le collège et le lycée, ainsi que les consommateurs à la problématique de l'eau. Cet outil se révèle être un lieu de débat, de conférence, de recherche, de stage, d'information et de communication. Espace ludique et interactif, la salle pédagogique est bâtie autour des thèmes suivants :

- Le cycle de l'eau et sa répartition sur terre
- L'eau et le corps humain
- Le SMNEP : producteur d'eau potable
- L'eau du robinet et son bar à eau
- Le prix et la qualité
- Les gestes simples pour préserver la ressource

En 2013, le SMNEP aura ainsi accueilli les groupes suivants :

- Visite école CM1-CM2 Coarraze : 15 janvier
- SAJESAVS Madiran : 16 janvier
- Visite de la Maison de l'Eau avec le syndicat URA : 7 février
- Visite Lycée Nay-Baudreix : 28 mars
- Rencontre Enclaves 65 et Enclaves des Papes : 6 novembre
- Ecole d'Arros de Nay : 9 décembre
- Unis Cité : 10 décembre



Photo 33 – Rencontre Enclaves des Papes (photo J.E.T.)

Parallèlement, La Maison de l'Eau est devenue un lieu de réunion pour notre délégataire, qui organise régulièrement des présentations et formations pour ses agents :

- Réunion et revue d'activité de secteur
- Réunion filière production / traitement
- Réunion filière maintenance
- Goûteurs d'eau
- Formations diverses,...



3 Formation

3.1 Stage

Afin de poursuivre cette démarche liée à l'apprentissage, le SMNEP a accueilli en stage monsieur Bastien PEDELACQ, étudiant en Master II « Evaluation, Gestion et Traitement des Pollutions » à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour entre mars et août 2013.

Durant cette période, Bastien a eu pour mission de réaliser le bilan de la démarche AAC pour les actions menées depuis 2011. L'ensemble de son travail aura servi à motiver la demande formulée à la DREAL Aquitaine pour la poursuite des actions volontaires sur ce territoire.

Par ailleurs, monsieur Bastien BOUDRY, étudiant en Master II « Droit territorial » a effectué son stage de fin d'étude au SMNEP entre février et août 2013. Il a notamment travaillé sur les finances et l'aspect juridique du syndicat.

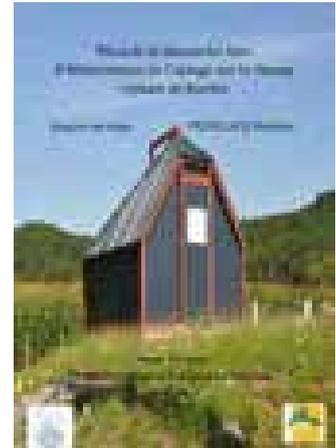


Photo 34 - Rapport de stage Bastien PEDELACQ

3.2 Insertion professionnelle.

Dans le cadre du contrat de délégation de service public passé avec SAUR, le délégataire s'est engagé avec le SMNEP sur :

- Embauche annuelle d'un apprenti ou d'un stagiaire, sur les douze années du contrat
- L'entretien des espaces verts de la Collectivité par un Centre d'Aide par le Travail

4 Communication.

Inauguré en même temps que la Maison de l'Eau, le site du syndicat est accessible à l'adresse suivante :

<http://www.smnep.fr>

Ce portail a pour vocation de faire connaître les syndicats de distribution et le SMNEP. On retrouve notamment les informations suivantes :

- Présentation du SMNEP
- Présentation des syndicats de distribution
- Le cycle de l'eau
- Qualité de l'eau distribuée
- Volume prélevé
- La Maison de l'Eau et la salle pédagogique

5 Opérations de coopération décentralisée.

Le SMNEP n'a pas effectué d'action de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau au titre de l'article L.1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales pour l'année 2013.

Dans le cadre du contrat de délégation du service de production d'eau potable qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2011, le délégataire s'engage à hauteur de 10 000 €/an en appui de la collectivité dans le cadre de la loi OUDIN (la loi du 9 février 2005 permet aux collectivités locales de consacrer jusqu'à 1% du budget annexe du service d'eau à des actions de coopération internationale.) et communication.

Le SMNEP devrait en 2014 participer au financement d'un projet en partenariat avec l'Association Eau Vive.



VIII Synthèse.

Critère	Unité	2012	2013
Ressource			
Volume prélevé	m ³	9 931 069	9 210 196
Indice de protection de la ressource	%	77	79,9
Production			
Volume produit	m ³	9 733 532	8 887 968
Ratio consommation énergétique	KW/m ³	0,48	0,49
Réseau			
Linéaire	Kml	189,3	189,3
Connaissance du réseau	Pts/80	80	80
Rendement	%	88,8	95,8
Indice volumes non consommés	m ³ /Km/j	20,0	14,8
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /Km/j	15,7	5,5
Renouvellement	Km	0	0
Stockage			
Volume stockage	m ³	13 250	13 250
Volume de service	m ³	295 650	638 947
Consommation			
Volume vendu	m ³	8 289 196	7 867 985
Qualité (analyses ARS)			
Bactériologique	Nbre analyse/conformité	50 / 100%	49 / 100%
Physico-chimique	Nbre analyse/conformité	53 / 100%	51 / 100%
Tarifs et recettes			
Part syndicale	€	0,1952	0,1952
Recette syndicale	€/m ³	1 635 019,74	1 552 752,98
Part délégataire	€	0,1419	0,1445
Recette délégataire	€/m ³	1 185 004,36	1 145 593,80

Tableau 24 - Synthèse 2012



ANNEXES

1. Arrêté de création du SMNEP
2. Délibération de modification des statuts
3. Délibérations choix du mode de gestion et choix du délégataire
4. Synoptique du syndicat
5. Cartographie
6. Evolution des consommations par syndicat
7. Présentation salle pédagogique
8. Comité goûteur d'eau
9. Programme pluriannuel d'investissement 2013 - 2016
10. Travaux engagés en 2013
11. Bilan de la qualité des eaux distribuées en 2013 (ARS)
12. Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne





1. ARRETE DE CREATION DU SMNEP



2. DELIBERATION DE MODIFICATION DES STATUTS



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

18 MARS 2011

Séance du 10 mars 2011

OBJET : Modification des statuts – changement de siège social.

Date de la convocation : 8 février 2011

L'an deux mille onze et le dix du mois de mars à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : CABARROU, CAZENAVE, DE CANET, GARROT, GAYAS, LAFON, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, PEYS, POUBLAN et PRUDHOMME

Etaient absents et excusés : Les autres délégués.

Nbre de délégués : 22

Nbre de délégués en exercice : 12

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 12

Procurations : M LEROY donne procuration à M PRUDHOMME

M DE CANET a été élu secrétaire de séance. (art 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président fait part aux membres du Comité Syndical de l'avancement des travaux de construction de la Maison de l'Eau. Compte tenu de la prochaine réception du chantier, Monsieur le Président propose de transférer le siège social du Syndicat Mixte d'AEP du Nord-Est de Pau à compter du 1^{er} juin 2011, à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte d'AEP du Nord-Est de Pau
Maison de l'Eau
Route de Morlaàs
64160 Buros

QUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL A L'UNANIMITE :

> APPROUVE la modification des statuts relative au changement de siège social à compter du 1^{er} juin 2011.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,
Au registre ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT d'A.E.P.
du NORD-EST de PAU
80, avenue des bordes
64420 SÈMOULOU



3. DELIBERATIONS CHOIX DU MODE DE GESTION ET CHOIX DU DELEGATAIRE



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

Séance du 11 février 2010

OBJET : Approbation de la mise en délégation du service.

Date de la convocation : 22 janvier 2010

SA - PREFECTURE - A.R.

18 FEV. 2010

L'an deux mille dix et le onze du mois de février à 9 heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Etaient présents : MM. CABARROU, CASTAING, CAZENAVE, CHABROUT, CHANTRE, DUBOSC, GARROT, LACOURREGE, LAFON, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEYS, POUBLAN et SANSOT.

Etaient absents et excusés : Les autres délégués.

Nbre de délégués : 22

Nbre de délégués en exercice : 15

Nbre de délégués ayant pris part à la décision : 15

M. Paul LAGRAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Le Comité Syndical,

VU l'article L. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président annexé à la présente délibération présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant du service de l'eau potable sur l'ensemble du territoire du Syndicat Mixte Nord Est de Pau et transmis aux membres de l'assemblée le 22 janvier 2010,

VU l'avis du Comité Technique Partaire en date du 19 janvier 2010,

CONSIDERANT que le contrat d'affermage du service de l'eau potable du Syndicat arrive à expiration le 31/12/2010.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL :

> DECIDE

- d'approuver le principe de l'exploitation du service de l'eau potable dans le cadre d'une délégation de service public.
(Toutefois, dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas à une économie du contrat satisfaisante, le comité syndical n'écarte pas la possibilité de décider d'une gestion en régie du service.)
- d'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport sur le choix du mode de gestion, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du Code général des collectivités territoriales.

> AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

> TRANSMET cette délibération à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques pour accusé de réception.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus,

Au registre ont signé les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT
Jean Pierre PEYS

SYNDICAT d'A.E.P.
du NORD-EST de PAU
80, avenue Lasbordes
64428 SOUMOULOU



Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Syndical du SYNDICAT D'AEP DU
NORD EST DE PAU

REÇU LE 29 NOV. 2010

Séance du 19 novembre 2010

OBJET : Approbation du choix du délégataire du service de production d'eau potable du SHNEP et du règlement du service

Date de la convocation : 29 octobre 2010

L'an deux mille dix et le dix neuf du mois de novembre à neuf heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Président, Monsieur Jean Pierre PEYS.

Étaient présents : CASTAING, CAZENAVE, DE CANET, DUBOSC, GAYAS, LAGAHE, LAGRAVE, LASSEGUES, LEROY, PEYS, POUBLAN, SANSOT et TRUCO

Étaient absents et excusés : Les autres délégués.

Nombre de délégués : 22

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 13

Procurations : -

M CAZENAVE a été élu secrétaire de séance. (art 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

Monsieur le Président expose au Comité Syndical

- Que conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de délégation du service de l'eau potable, l'autorité exécutive de la collectivité saisit l'Assemblée délibérante du choix du délégataire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie générale du contrat.
- Que l'autorité exécutive transmet à l'Assemblée délibérante le rapport de la Commission d'ouverture des plis présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat.
- Qu'au terme des négociations, son choix s'est porté sur l'entreprise SAUR ayant présenté la meilleure offre au regard de sa valeur technique, de ses intérêts financiers et de la qualité du service proposé (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport du Président annexé à la présente). Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être la plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service.
- Que le contrat a pour objet la gestion du service public de production d'eau potable et présente les caractéristiques suivantes :

Durée : 12 années

Début de l'exécution du contrat : 01/01/2011

Fin du contrat : 31/12/2022

Principales obligations du fermier :

- Exploiter les ouvrages et installations du service conformément aux réglementations en vigueur et d'en assurer le fonctionnement, la surveillance et les renouvellements,
- Fournir à la Collectivité les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service nécessaires à cette dernière pour l'élaboration de ses projets de



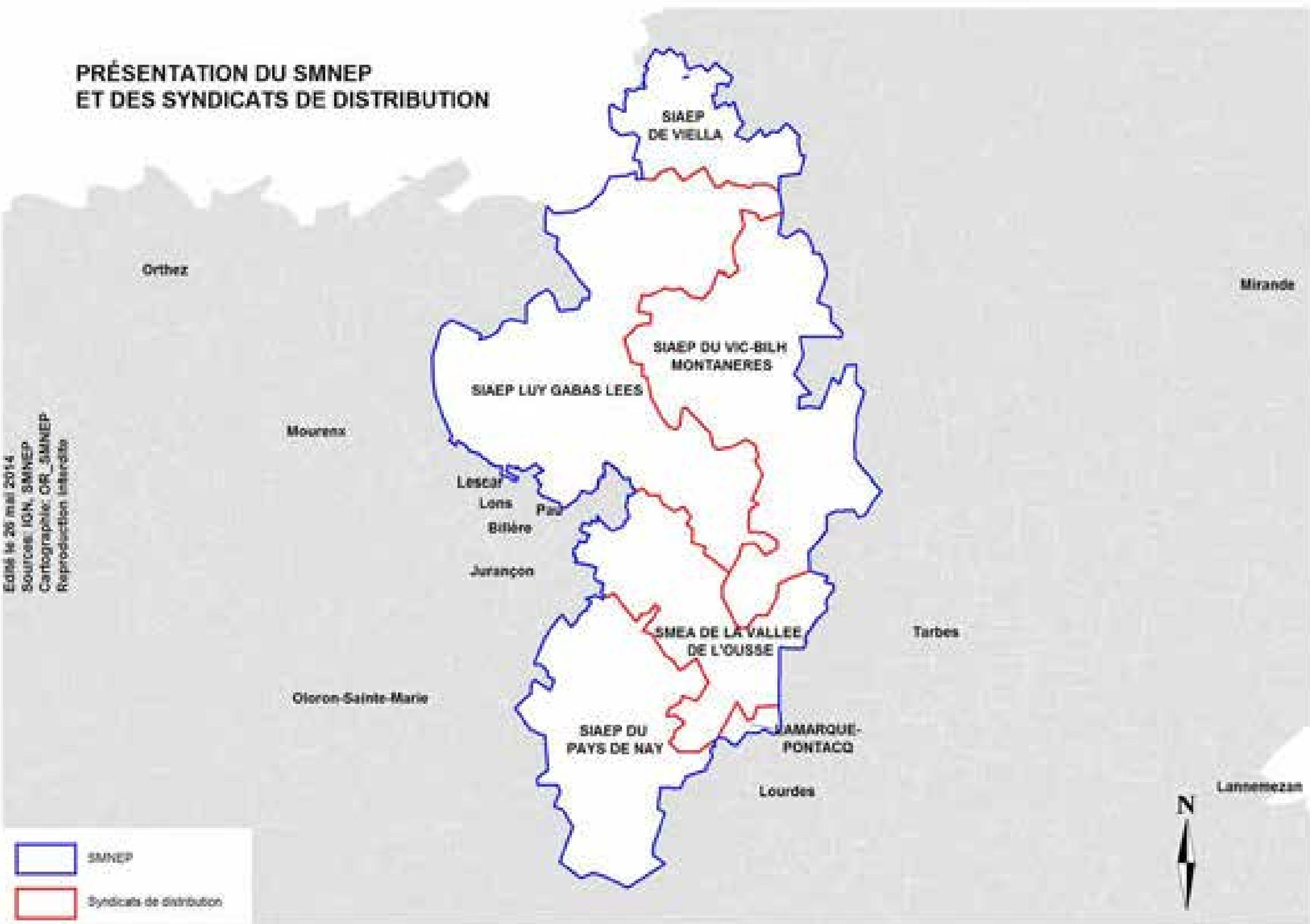
4. SYNOPTIQUE DU SYNDICAT



5. CARTOGRAPHIE

PRÉSENTATION DU SMNEP ET DES SYNDICATS DE DISTRIBUTION

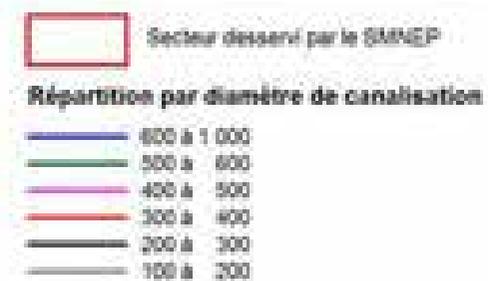
Edité le 26 mai 2014
Sources: IGN, SMNEP
Cartographie: CRP_SMNEP
Reproduction interdite



-  SMNEP
-  Syndicats de distribution

RÉPARTITION DU RÉSEAU SMNEP EN FONCTION DU DIAMÈTRE

Édité le 26 mai 2014
Sources: IGN, SMNEP
Cartographie: CRP_SMNEP
Reproduction interdite



Orthez

Mourenx

Lescar
Lons
Pau
Bilhère
Jurançon

Oloron-Sainte-Marie

Tarbes

Lourdes

Mirande

Lannemezan



RÉPARTITION DU RÉSEAU SMNEP EN FONCTION DE L'ÂGE

Orthez

Mirande

Mourenx

Lescar
Lons
Pau
Billère
Jurançon

Tarbes

Cloron-Sainte-Marie

Lourdes

Lannemezan

 Secteur desservi par le SMNEP

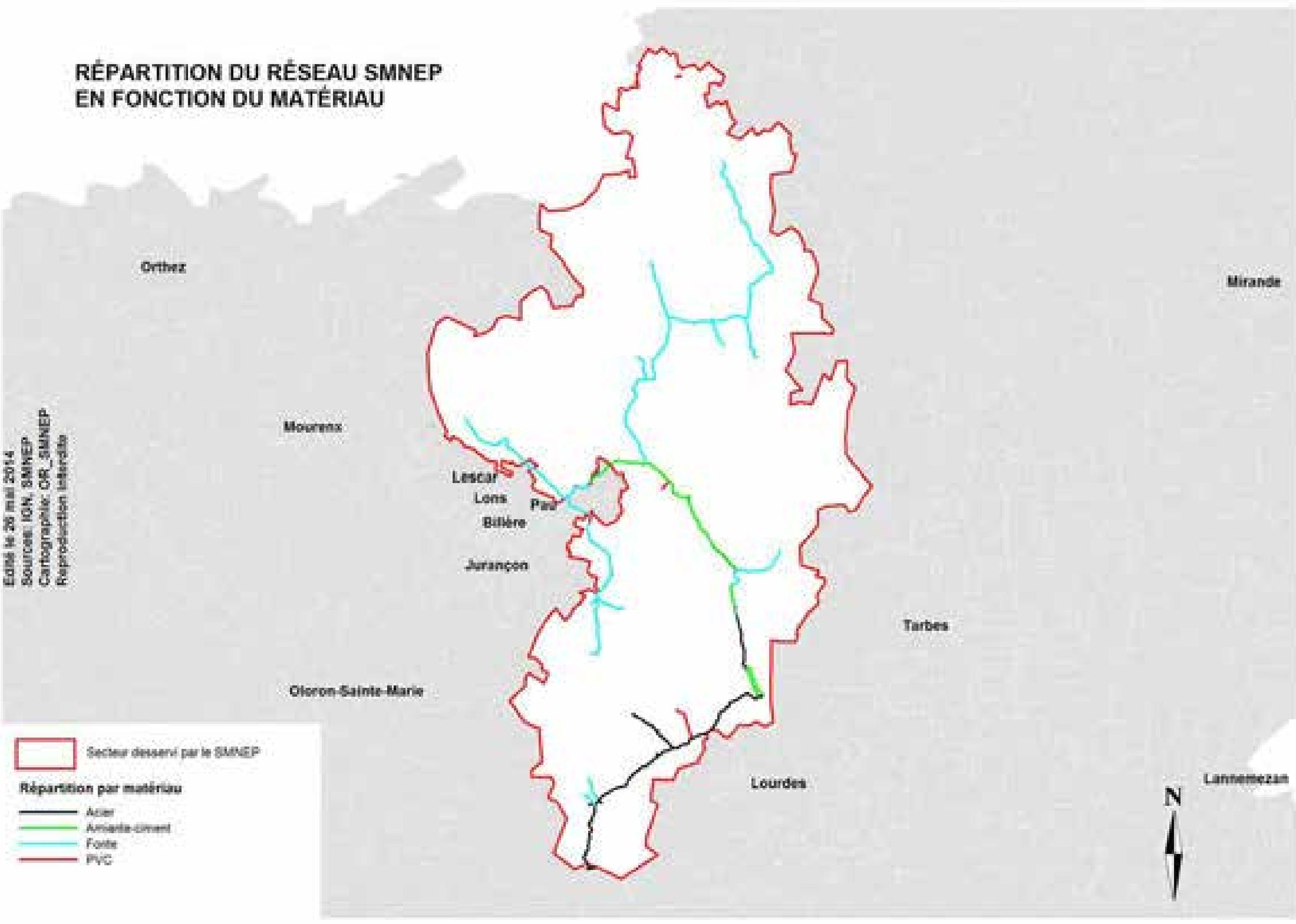
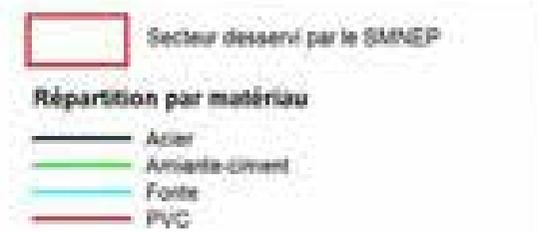
Répartition par classe d'âge

-  > 2 010
-  2 000 à 2 010
-  1 990 à 2 000
-  1 980 à 1 990
-  1 970 à 1 980
-  1 960 à 1 970
-  ND



RÉPARTITION DU RÉSEAU SMNEP EN FONCTION DU MATÉRIAU

Edité le 26 mai 2014
Sources: IGN, SMNEP
Cartographie: OR_SMNNEP
Reproduction interdite



Orthez

Mirande

Mourenx

Lescar
Lons
Pau
Billère
Jurançon

Tarbes

Cloron-Sainte-Marie

Lourdes

Lannemezan

LOCALISATION DES COMPTEURS GÉNÉRAUX DE VENTE D'EAU ET CLASSE DE PRÉCISION DU GÉORÉFÉRENCEMENT DES CANALISATIONS

Edité le 26 mai 2014
Sources: IGN, SMNEP
Cartographie: CR_SMNNEP
Reproduction interdite

Classe de précision (CI, arrêté du 15/02/12)

— 0

— 1

● Compteur de vente d'eau

□ Secteur desservi par le SMNEP

Orthez

Mourenx

Lescar
Lons
Pau
Billère
Jurançon

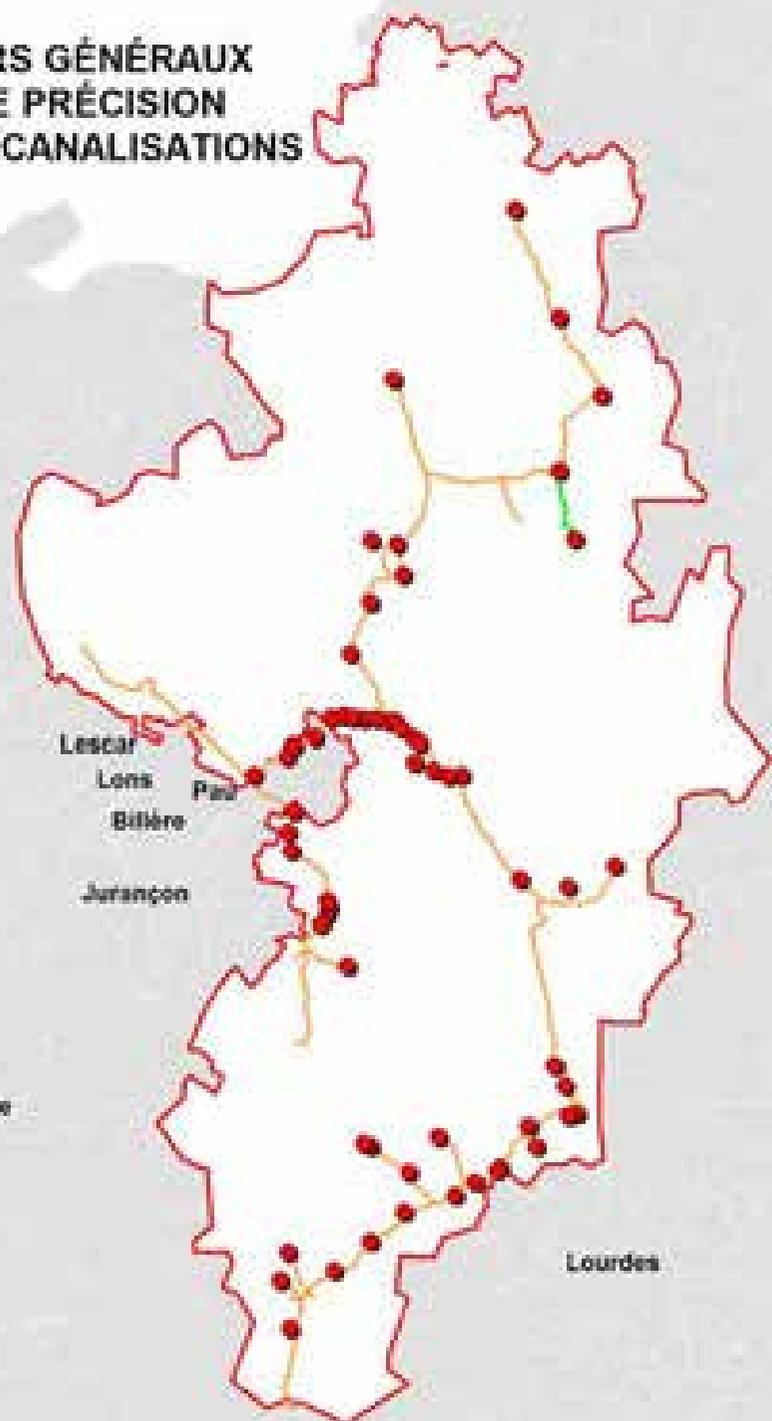
Oloron-Sainte-Marie

Lourdes

Tarbes

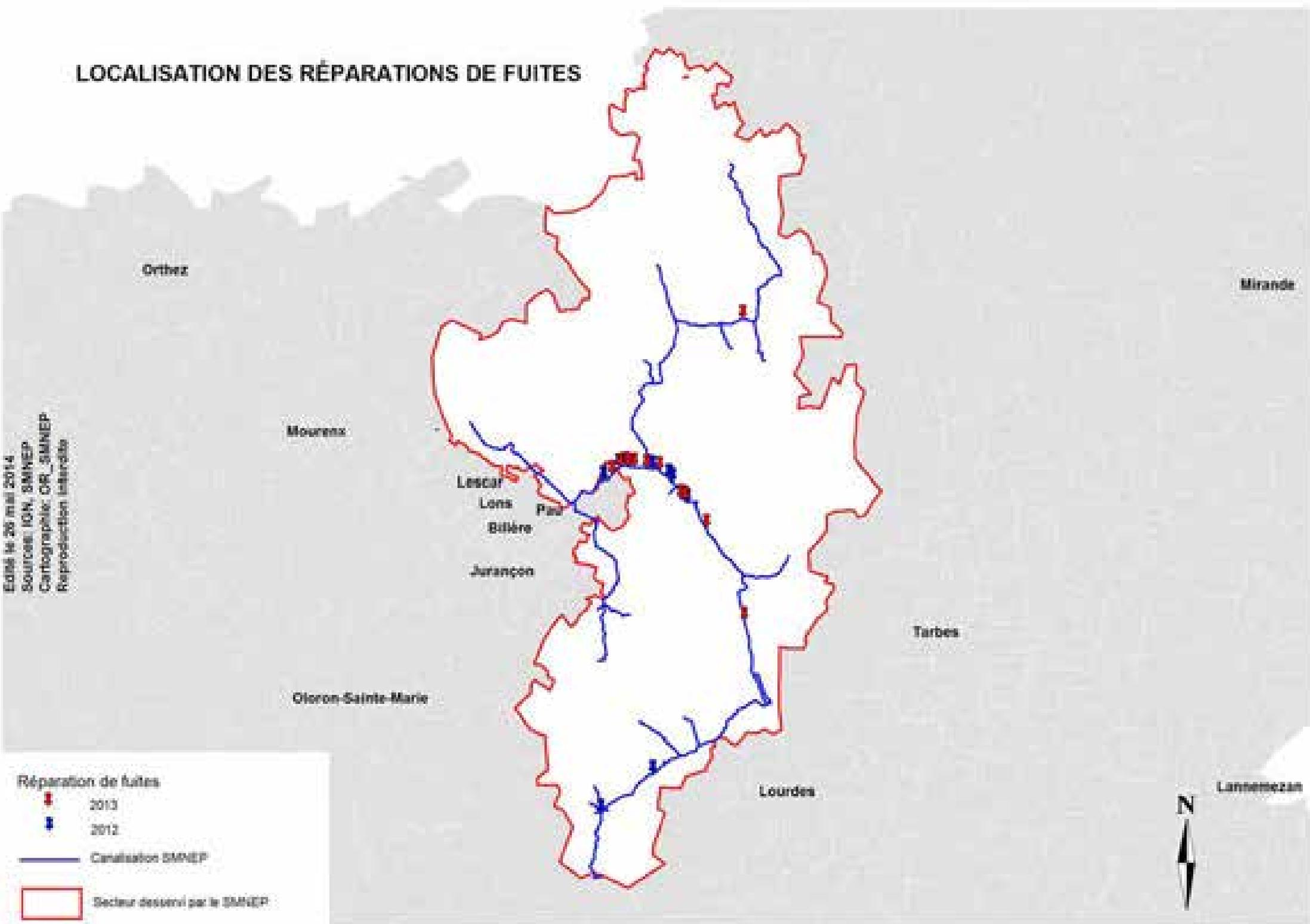
Mirande

Lannemezan



LOCALISATION DES RÉPARATIONS DE FUITES

Édité le 26 mai 2014
Sources: IGN, SMNEP
Cartographie: CR_SMNNEP
Reproduction interdite



Réparation de fuites

- 2010
- 2012
- Canalisation SMNEP
- Secteur desservi par le SMNEP



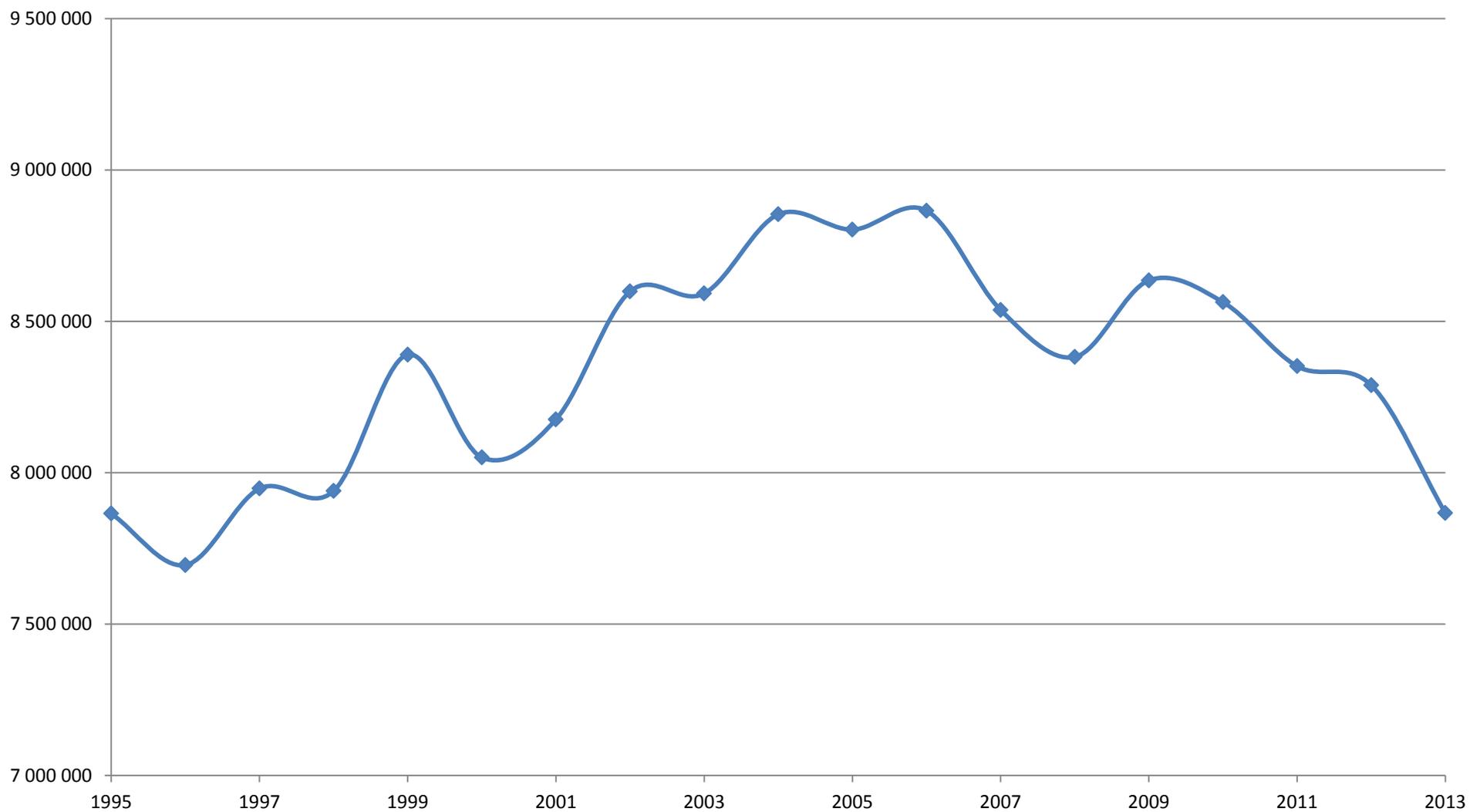
6. EVOLUTION DES CONSOMMATIONS PAR SYNDICAT



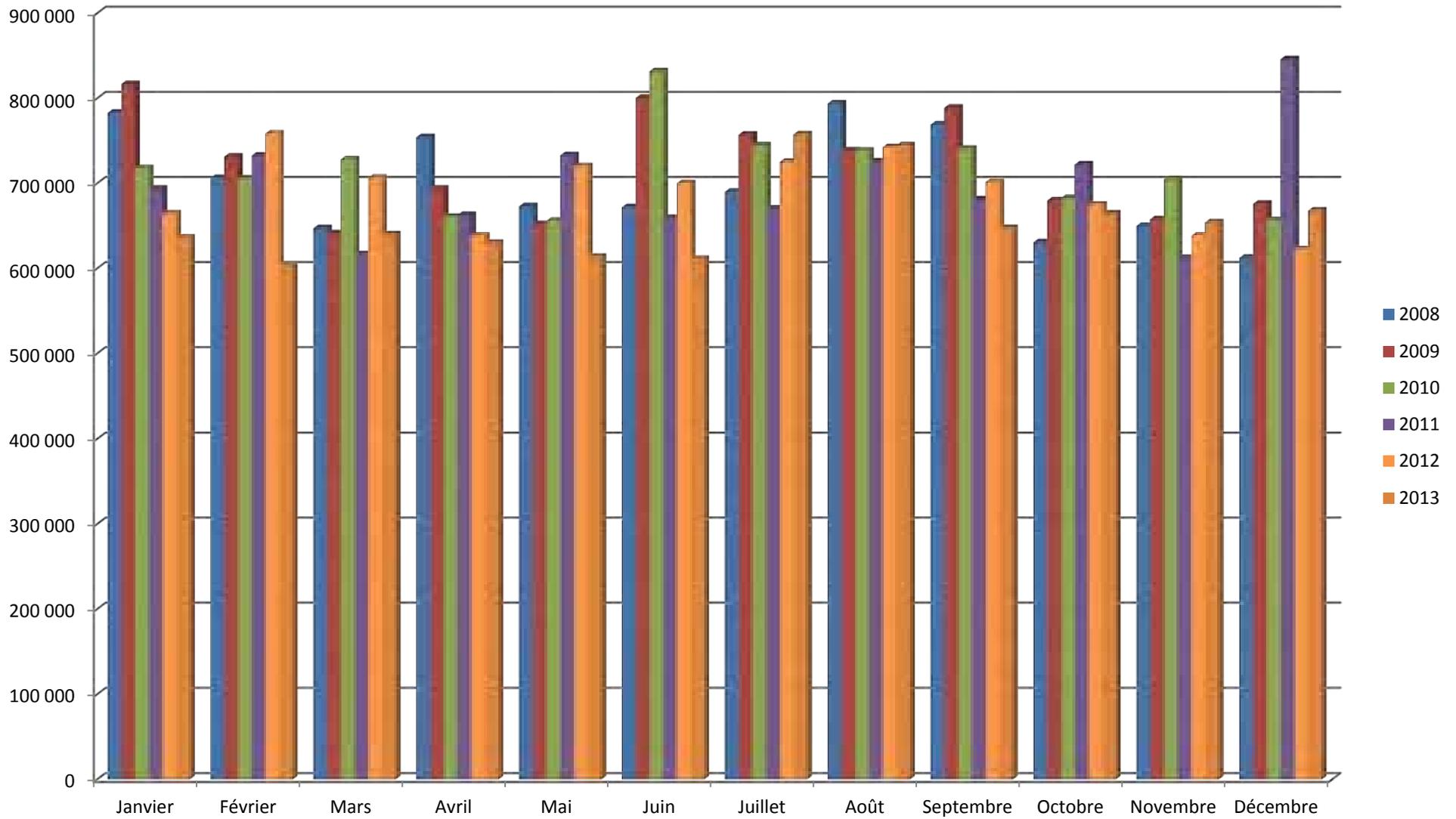
Evolution des volumes de VEG pour l'année 2013

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Evolution (N/N-1)
2013	SIAEP Luy Gabas Léés	260 610	260 833	259 144	266 400	253 504	260 821	317 204	326 587	265 864	277 448	281 934	276 364	3 306 713	2,29%
	SIAEP Lembeye	50 543	45 176	51 063	46 771	47 762	49 230	55 787	56 853	48 128	52 496	50 570	48 929	603 308	-7,47%
	SMEA Vallée de l'Ousse	130 086	122 752	131 635	124 154	123 692	115 177	146 810	137 743	130 368	137 455	166 353	132 044	1 598 269	-7,94%
	Lamarque-Pontacq	2 187	1 972	2 222	2 587	2 553	2 903	3 503	3 284	3 016	3 102	2 358	2 774	32 461	5,88%
	SIAEP Montaner	18 699	16 592	18 858	17 536	18 220	17 873	24 679	30 067	20 098	19 188	15 618	17 967	235 395	-6,87%
	SIAEP des Enclaves	14 171	13 107	14 768	13 985	13 936	13 065	15 467	15 080	14 526	14 860	13 514	14 525	171 004	-9,35%
	SIAEP Viella	20 314	18 571	19 415	18 805	17 743	18 858	27 812	26 446	22 017	20 375	22 437	20 794	253 587	-3,82%
	SIAEP Crouseilles	4 738	4 495	5 117	4 449	4 914	4 806	6 639	6 389	5 229	6 528	5 188	6 302	64 794	-5,83%
	SIEP Pays de Nay	134 241	120 657	136 823	134 234	130 345	127 004	158 870	141 774	135 094	132 706	124 483	147 308	1 623 539	-12,45%
	Vermillon	304	173	480	749	700	1 078	522	60	2 840	199	132	515	7 752	-19,01%
	CG32	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
Total		635 893	604 328	639 525	629 670	613 369	610 815	757 293	744 283	647 180	664 357	682 587	667 522	7 896 822	-4,97%

Evolution des volumes vendus par le SMNEP (m³/an)



Evolution mensuelle des volumes vendus (m³/mois)





7. PRESENTATION SALLE PEDAGOGIQUE

SMNEP

SAVOIR DES ÉLÉMENTS



SALLE PEDAGOGIQUE

Il s'agit d'un espace de travail, de réflexion, de débat, de concert pédagogique au service d'un projet de développement de la planète. Ouvert en 2004, cet espace moderne est composé de trois salles :

- Accueil - administratif
- Salle pédagogique
- Espace technique & muséographique



L'ensemble de la salle pédagogique est dédié à la sensibilisation des visiteurs, de la préservation et l'exploitation en passant par le nettoyage et le recyclage, ainsi que les connaissances à la production de l'eau. Cet espace est organisé de façon à offrir, de manière ludique, de nombreuses possibilités de dialogue, d'information et de communication en leur faveur des thèmes suivants :

Le cycle de l'eau et sa répartition sur terre
L'eau et le corps humain

Le SMNEP : producteur d'eau potable

Le quartier

Le prix

Les gestes simples pour préserver la ressource



SALLE PÉDAGOGIQUE

Cet espace interactif et immersif a été conçu en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Il permet grâce aux technologies numériques et à l'animation d'explorer l'histoire de l'eau.



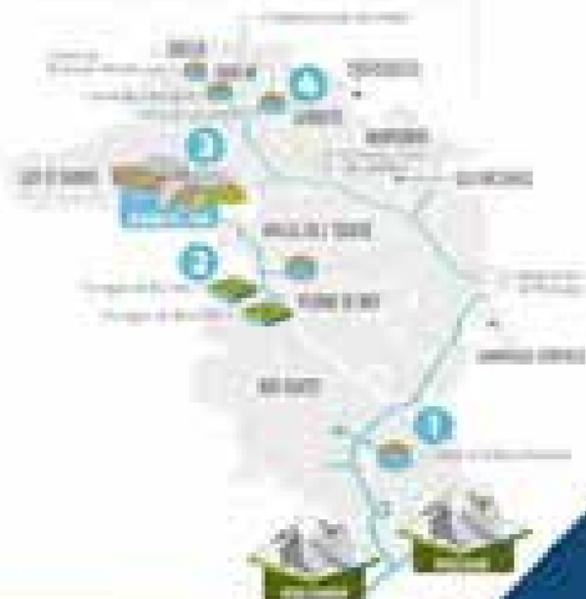
Les visites sont gratuites et totalement modulables. Elles peuvent se réaliser en deux temps :

01 MAISON DE L'EAU :

A partir d'une présentation vidéo interactive, différents aspects de l'eau (différents usages, environnement, traitement des pollutions...) à l'échelle de notre territoire, sont présentés, ainsi que l'œuvre technique, les défis et le territoire de l'eau.

02 VISITE SUR SITE :

Après une brève présentation vidéo interactive, différents sites sont... 2 différents circuits à la carte peuvent être proposés en fonction de la présence de vos élèves (en visite pédagogique). Les itinéraires sont présentés ci-dessous.



1 - L'EAU DES PYRÉNÉES :

Visite de l'usine d'assainissement et de la station d'épuration d'Arthez-de-Navarre.

2 - LE PAYS DE NAY :

Découverte des Parcs de la Garonne et de la gestion de la qualité de la rivière d'Arthez-de-Navarre.

3 - LA MAISON DE L'EAU :

Présentation des bâtiments, ainsi que l'œuvre technique et l'histoire. Présentation de l'outil de gestion de l'eau et de la qualité de l'eau de l'Adour.

4 - LE VIC-BAR :

Découverte de l'usine d'eau potable de Condom et du traitement de l'eau de l'Adour.

Pour en savoir plus, contactez-nous par téléphone ou consultez notre site internet www.smaefr.fr.

WWW.SMAEFR.FR

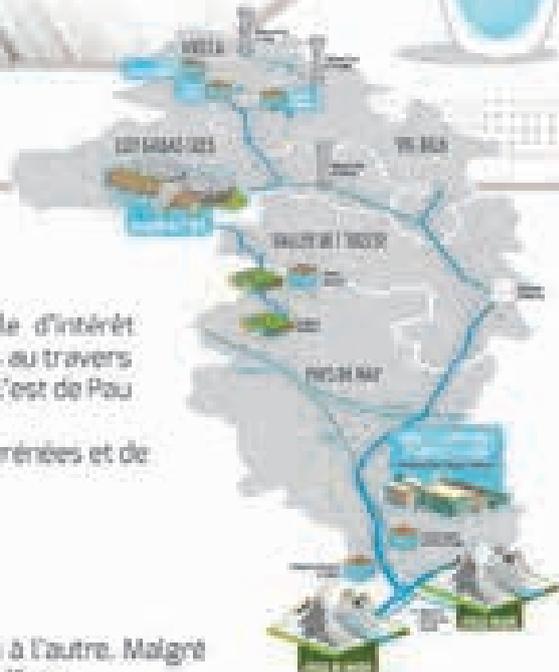
8. COMITE GOUTEUR D'EAU



COMITÉ DE GOUTEURS D'EAU

LE SMNEP

Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau, syndicat de production d'eau potable d'intérêt départemental a été créé en 1963. En 2013, il dessert près de 100 000 habitants au travers de cinq syndicats de distribution. Son territoire s'étend sur trois départements à l'est de Pau (Gers, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées). Pour cela la collectivité dispose de différentes ressources issues de l'eau des Pyrénées et de stations de production d'avant-garde.



UNE EAU DE QUALITÉ SURVEILLÉE

Le goût de l'eau distribuée peut varier dans le temps et d'un site de production à l'autre. Malgré ces évolutions, l'eau du robinet reste le produit alimentaire le plus contrôlé. En effet :

- **L'ARS** réalise chaque année sur le SMNEP plus de 100 prélèvements
- **La SAUR** (exploitant des ouvrages du SMNEP) réalise chaque année plus de 200 prélèvements
- **Le SMNEP** a investi dans des appareils permettant de suivre en temps réel divers paramètres de la qualité de l'eau (pH, température, chlore, turbidité)

CREATION D'UN COMITE DE GOUTEUR D'EAU

Le SMNEP souhaite que le suivi de la qualité aille au-delà de la conformité sanitaire, en travaillant également sur la qualité gustative de l'eau bue par les usagers. C'est dans cette optique qu'a été créé le « comité de goûteur d'eau ». Ses objectifs sont les suivants :

- **Assurer une veille de la part des usagers**
- **Qualifier et localiser les problèmes liés au goût de l'eau**
- **Améliorer la qualité de l'eau au robinet**

Pour cela les volontaires qui souhaitent faire partie de cet observatoire reçoivent une formation réalisée par des chimistes et experts de SAUR. Durant une demi-journée ils vont découvrir les différentes saveurs de l'eau et apprendre comment réaliser une dégustation.

Une fois opérationnelles ces véritables sentinelles devront périodiquement renseigner une grille de suivi, et la retourner au SMNEP afin que le SMNEP et la SAUR puissent localiser les zones où le traitement et la distribution de l'eau sont à améliorer.

Si vous souhaitez faire partie du comité de goûteur d'eau, vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : contact@smnep.fr



Road des saveurs
Direction Exploitation SAUR

9. PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2013 - 2016



PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU SMNEP 2013 - 2016

Le chiffrage des travaux proposés font l'objet d'une estimation sommaire. Les montants annoncés sont donc susceptibles d'évoluer.

Achèvement programmation 2009 - 2012

- 1003** Liaison Carthage - Lambaya :
 - Coût total : 162 94 00
 - SIAEP Lambaya : 132 794
 - Subventions : 212 94 000 + 29 94 000
 - Réception : janvier 2013
- 1010** Traitement des boues d'Arthez-d'Asson :
 - Coût total : 400 94 00
 - Subventions : 67 94 000 + 334 94 000
 - Réception : mai 2013
- 1102** Etude aquifère AAC Bordes :
 - Coût total : 13 9 94 00
 - Subventions : 4 54 000 + 9 04 000
 - Réception : janvier 2014
- 1201** Marché à bon de commande canalisation :
 - Montant global : 2004 94 00
 - Planning : 2013 - 2016
- 1202** Mise en conformité des Aggues :
 - Coût total : 30 5 94 00
 - Subventions : 5 04 000
 - Réception : octobre 2013
- 1203** Renouvellement Luquet - Mauor :
 - Coût estimé : 8 219 00
 - Programme SIAEP : 4,1
 - Planning : 2013 - 2018
- 1204** Etude ressources potentielles secteur Gave de Pau :
 - Coût estimé : 110 94 00
 - Programme SIAEP : 3,0
 - Subventions : 30 94 000
 - Planning : 2013 - 2015
- 1205** Etude ressources potentielles secteur Pimont :
 - Coût total : 14,5 94 00
 - Réception : décembre 2013

Programmation 2013

- 1304** Sécurisation des ouvrages :
 - Coût total : 25 4 94 00
 - Réception : 04/2013
- 1305** Pompe de secours à Boudrix :
 - Coût total : 2 94 00
 - Réception : 04/2013
- 1306** Modélisation tronçon sud :
 - Coût total : 20 7 94 00
 - Réception : décembre 2013
- 1309** Travaux d'urgence Passenelle Lespelle-Bétharran :
 - Coût total : 261 94 00
 - Subventions : 218 94 000 + 30 94 000 + 12 94 000
 - Réception : juillet 2013
- 1310** Pompes de secours à Bordes :
 - Coût total : 21 3 94 00
 - Réception : 04/2013
- 1311** Interconnexion SEBAG :
 - Coût total : 14 9 94 00
 - Planning : 2013 - 2018

Programmation 2014

- 1404** Protection cathodique Arthez-d'Asson :
 - Coût estimé : 50 94 00
 - Planning : 2014
- 1405** Réservoir mutualisé de Sarramagou 3000 m³ :
 - Coût estimé : 1,1 94 00
 - Planning : 2014 - 2015
- 1406** Sécurisation liaison Aggues - Pontacq :
 - Coût estimé : 300 94 00
 - Planning : 2014
- 1407** Poursuite investigations secteur Pimont :
 - Coût estimé : 50 94 00
 - Planning : 2014 - 2015
- 1408** Potentialité interconnexion SIAEP d'Arzac :
 - Coût estimé : 20 94 00
 - Planning : 2014

Proposition Schéma Directeur 2013 - 2032

- 1501** Modification du groupe de pompage de l'usine d'Arthez-d'Asson :
 - Coût estimé : 144 54 00
 - Programme SIAEP : 2,2
 - Planning : 2013
- 1302** Sécurisation traversée Gave de Pau :
 - Coût estimé : 1,2 94 00
 - Programme SIAEP : 6,1
 - Planning : 2013 - 2015
- 1303** Diagnostic et protection cathodique Aggues - Pontacq :
 - Coût total : 12,8 94 00
 - Programme SIAEP : 6,2
 - Réception : octobre 2013
- 1401** Mise en place de compteurs de sectorisation :
 - Coût estimé : 10 94
 - Programme SIAEP : 1,2
 - Planning : 2014
- 1402** Expertise réservoirs de Mauor :
 - Coût estimé : 8 94 00
 - Programme SIAEP : 2,3
 - Planning : 2014
- 1403** Réservoir de Pontacq 5000 m³ :
 - Coût estimé : 1,5 94 00
 - Programme SIAEP : 3,3
 - Planning : 2014 - 2015
- 1501** Optimisation de la décantation filtration de l'usine d'Arthez-d'Asson :
 - Coût estimé : 200 94 00
 - Programme SIAEP : 3,2
 - Planning : 2015
- 1502** Optimisation du traitement de l'usine de Lespelle :
 - Coût estimé : 52 94
 - Programme SIAEP : Programme SIAEP : 5,3
 - Planning : 2015
- 1501** Modification des groupes de pompage de Bordes et Mauor :
 - Coût estimé : 52 94 00
 - Programme SIAEP : 5,3
 - Planning : 2015

2013

2014

2015

2016

2017

2018



SMNEP - Horizon 2025



10. TRAVAUX ENGAGES EN 2013



SÉCURISATION DU SIAEP DE LEMBEYE

Montant total du marché : 710 822 €

Honoraires et divers : 51 441 €

Total : 762 263 € HT

Descriptif :

Le SIAEP de Lembeye est actuellement alimenté à partir des Aygués et de l'usine d'eau potable d'Arthez-d'Asson. En période de pointe, l'approvisionnement s'avère insuffisant.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau potable d'une partie du canton (1 000 abonnés), une alimentation à partir de l'usine de Lespelle a été préconisée. Pour cela, la pose d'une canalisation en DN 150 fonte (Blutap de Port-A-Mousson) a été réalisée sur 4,3 km entre le château d'eau de Castillon et celui de Lembeye. La conception et le suivi de chantier ont été confiés au bureau d'études SETMO.

Les travaux ont été réalisés en deux temps. Une première phase (0,2 km) a eu lieu en octobre 2011 afin de coordonner la pose avec les travaux de voirie du Conseil général.

La deuxième tranche a été confiée au groupement BAYDL/CEGETP/SNATP et s'est déroulée sur deux périodes : juin – mi-août et novembre – mi-décembre 2012. Parallèlement, ces travaux auront permis le renouvellement d'une canalisation du SIAEP de Lembeye (remplacement d'une canalisation en amiante ciment sur 1,1 km par une conduite en PVC DN 125/140). Cette mutualisation des moyens s'est opérée via une convention de co-maîtrise d'ouvrage déléguée.

SUBVENTIONS : 417 635 € (55%)

AEAG : Aides 2010/700/9

Montant subventionnable : 615 000 €
Taux : 30%
Montant subvention : 184 500 €

CG64 : Aides 2010_200873 et 2012_02361

Montant subventionnable : 666 300 €
Taux : 30%
Montant subvention : 199 135 €

PART COLLECTIVITÉS : 344 628 € (45%)

SIAEP Lembeye : 101 231 €

20% sur la conduite SMNEP Castillon – Lembeye
100 % sur le renouvellement de la conduite amiante-ciment du SIAEP de Lembeye

SMNEP : 195 391 €

80% sur la conduite SMNEP Castillon – Lembeye
Autofinancement sur fonds propres



SÉCURISATION DU SIAEP DE LEMBEYE

- Maître d'ouvrage : SMNEP
- Maître d'œuvre : SETMO
- Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé : Qualiconsult
- Groupement d'entreprises : BAYOL / CEGETP / SNATP

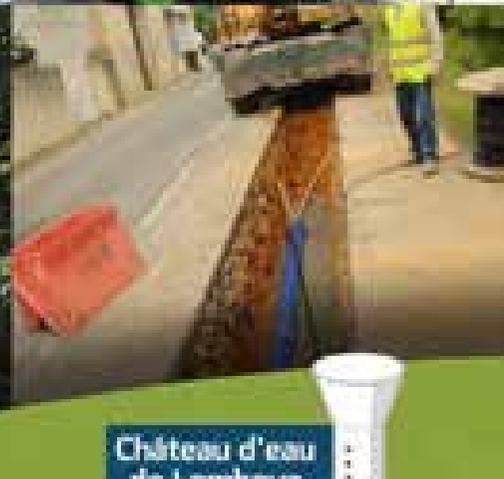
PLANNING

PHASE 1

- octobre 2011

PHASE 2

- Conception : novembre 2011
- Consultation : décembre 2011 - avril 2012
- Travaux : juin - mi-août et novembre - décembre 2012
- Réception : 31 janvier 2013





TRAITEMENT DES BOUES DE L'USINE D'EAU POTABLE D'ARTHEZ-D'ASSON

Montant total du marché 388 531 € + Honoraires et divers 20 614 € ➤ Total : 409 145 € HT

Descriptif :

Depuis sa mise en service en 1975, l'usine d'eau potable d'Arthez-d'Asson a connu ces dernières années différentes phases de modernisation :

1. Modernisation de la filière de traitement (2008 - 2009)
2. Mise en conformité (2011 - 2012)
3. Mise en valeur du bâtiment (2011 - 2012)
4. Station d'alerte (2011 - 2012)

Reflexion engagée en 2009 par Emile LECONTE (stagiaire SMNEP), ce projet de traitement des boues a été confié au bureau d'études SETMO. Exigence réaffirmée par l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2012, la gestion des sous-produits de l'usine constituait la dernière étape de mise en conformité.

Ces travaux consistent à séparer les boues minérales des eaux de lavage issues du décanteur et des filtres à sable. Pour cela, un bassin tampon (200 m³) et quatre filtres à sable/fits de séchage (300 m³) ont été réalisés. Les boues ainsi concentrées (siccité minimum 30%) seront envoyées en incinération ou en centre d'enfouissement technique. Quant à l'eau épurée, elle est restituée au milieu naturel en respectant les objectifs réglementaires.

SUBVENTIONS : 200 950 € (49%)

➤ **AEAG** : Axi 2007000

Montant subventionnable : 380 000 €

Taux : 30%

Montant subvention : 114 000 €

➤ **CG64** : Dossier 2012_04603

Montant subventionnable : 347 800 €

Taux : 25%

Montant subvention : 86 950 €

PART COLLECTIVITES : 208 195 € (51%)

➤ **SMNEP** : 208 195 €

Autofinancement sur fonds propres, sans incidence sur le prix de l'eau.



TRAITEMENT DES BOUES

— Maître d'ouvrage :
SMNEP

— Maître d'œuvre :
SETMO

— Sécurité et Protection de la Santé :
DEKRA

— Lot traitement des boues :
SAUR/HASTOY

- Réalisation d'un poste de refoulement
- Réalisation d'un bassin tampon (200 m³)
- Réalisation de 4 filtres à sable/lits de séchage (300 m²)
- Réalisation d'une plateforme et piquage sur la canalisation d'exhaure, permettant d'accueillir des modules de CAG (en cas de pollution de la ressource)

— Lot voirie :
COLAS

- Busage des sources à proximité de la station d'exhaure et évacuation à l'aval de la prise d'eau
- Mise en place de bordures et réflexion de la voirie (enrobé et tri-couche)

PLANNING

Validation du projet :
avril 2012

Consultation :
avril - septembre 2012

Travaux :
Septembre 2012 - avril 2013

Réception :
31 mai 2013





MISE EN CONFORMITÉ DES AYGUES / PHASE 1

N° d'opération : 1202
Etat : A solder
Imputation : 2313
Maître d'œuvre : SETMO

Montant total du marché : 28 210 €
Honoraires et divers : 2 305 €
Total : 30 515 € HT / 36 497 € TTC

Descriptif:

En application des arrêtés préfectoraux du 27 novembre et 20 décembre 2012 relatifs aux Aygues, les travaux de mise en conformité ont été scindés en 2 phases. La première, objet du présent marché, vise à :

- Mettre en place des capteurs anti-intrusions au niveau des chambres de captage des Aygues et les équipements de télégestion associés
- Asservir la chloration de Calibet au débit des Aygues
- Mettre en place d'un turbidimètre aux réservoirs de Pontacq

SUBVENTIONS : 5 840 €

AEAG : ND

Montant subventionnable : 0 €
Taux : 0%
Montant subvention : 0 €

CG64 : Subvention SOE_2010_00070

Montant subventionnable : 23 360 €
Taux : 25%
Montant subvention : 5 840 €

SMNEP : 24 675 €

Autofinancement sur fonds propres,
sans incidence sur le prix de l'eau

BUDGET BP12 : 260 000 €

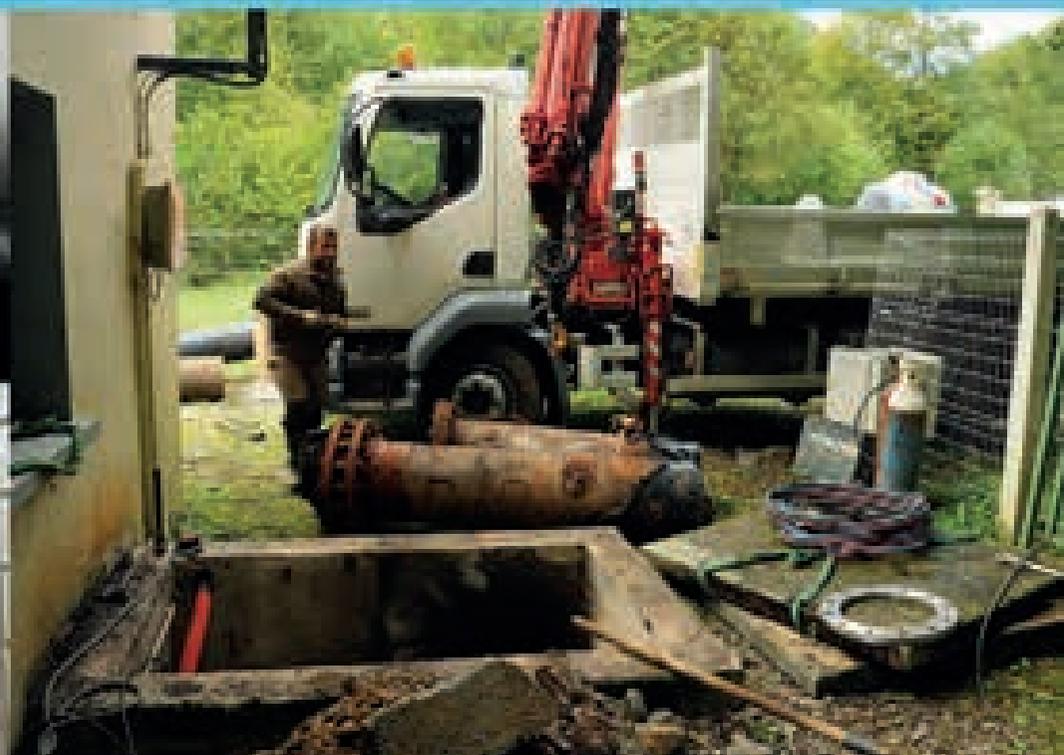


MISE EN CONFORMITÉ DES AYGUES / PHASE 1

- Maître d'ouvrage :
SMNEP
- Maître d'œuvre :
SETMO
- Entreprise :
SAUR

PLANNING

- Conception :
septembre – novembre 2012
- Consultation :
février – avril 2013
- Travaux :
mai – septembre
- Mise au point :
fin septembre
- Réception :
3 octobre





ETUDE HYDROGÉOLOGIQUE DE LA PLAINE ALLUVIALE DU GAVE DE PAU

 **N° d'opération : 1204**
 **Etat : En cours**
 **Imputation : 2313**
 **Hydrogéologie : CETRA**

 **Offre de base : 31 300 €**
 **Suivi 2014-2015 : 60 810 €**
 **Total : 92 110 € HT / 110 164 € TTC**

Descriptif:

Le Schéma Directeur du SMNEP a mis en évidence la nécessité de réaliser des études de recherche en eau. La plaine alluviale du Gave de Pau, constitue un secteur à fort potentiel tant du point de vue qualitatif que quantitatif, mais présente de fortes incertitudes. Afin d'appréhender au mieux l'intérêt de cette zone pour la production d'eau potable, le SMNEP a confié au bureau d'études CETRA la présente étude de modélisation hydrogéologique du Gave de Pau entre Coarraze et Assat.

Elle est constituée d'une offre de base, comprenant le recueil des données, la modélisation de la nappe alluviale du Gave de Pau et la remise d'un rapport de synthèse sur les potentialités du secteur, et d'une offre optionnelle basée sur le suivi en continu pour les années 2014 et 2015.

SUBVENTIONS : 23 400 €

AEAG : ND

. Montant subventionnable : 0 €
. Taux : 0%
. Montant subvention : 0 €

CG64 : Arrêté SDE/AEP/2011_00863 du 11/02/11

. Montant subventionnable : 78 000 €
. Taux : 30%
. Montant subvention : 23 400 €

SMNEP : 86 764 €

Autofinancement sur fonds propres, sans incidence sur le prix de l'eau

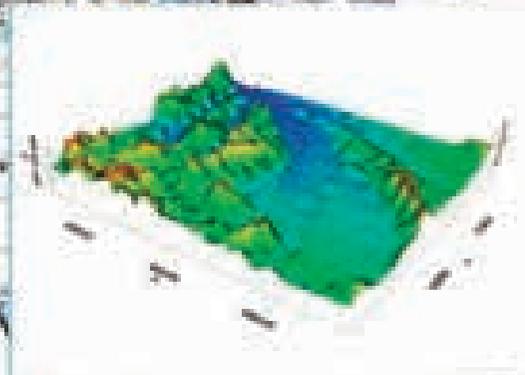
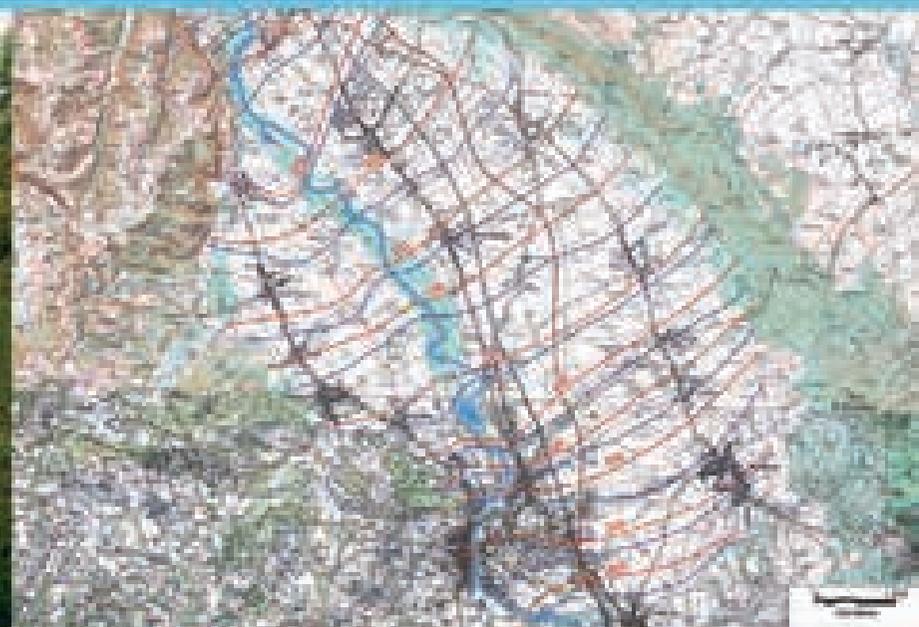
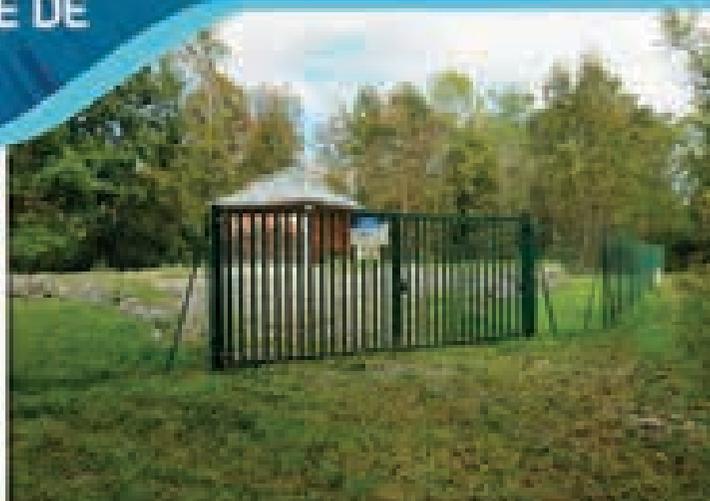


ETUDE HYDROGÉOLOGIQUE DE LA PLAINE ALLUVIALE DU GAVE DE PAU

- Maître d'ouvrage :
SMNEP
- Hydrogéologie :
CETRA

PLANNING

- Recueil des données :
juillet – décembre 2012
- Modélisation :
décembre 2012 – août 2013
- Potentialités :
août – décembre 2013
- Suivi en continu, piézométrie,
mise à jour du modèle :
2014 -2015





ETUDE DE RECHERCHE EN EAU SECTEUR PIÉMONT

N° d'opération : 1205
Etat : Opération soldée
Imputation : 2313
Hydrogéologie : CETRA

Montant total du Marché : 14 280 € HT
17 079 € TTC

Descriptif:

Le Schéma Directeur du SMNEP, a pu mettre en évidence la nécessité d'engager des programmes de recherche en eau sur le long terme. En 2010, une étude avait été réalisée par le cabinet BERRE dans sur le secteur des Aygues. Ce suivi avait pu mettre en exergue la potentialité qualitative et quantitative d'une ressource dénommée Pourrios. Compte, du caractère préservé du piémont pyrénéen, le SMNEP a souhaité poursuivre en élargissant la recherche en eau dans ce secteur.

Une étude a été confiée au cabinet CETRA fin 2012, afin d'identifier les ressources piémont présentant un potentiel qualitatif et quantitatif. L'issue de cette première phase, un suivi sera propos sur un cycle hydrogéologique.

SUBVENTIONS : ND

AEAG : Demande de subvention formulée le 17 décembre 2012

. Montant subventionnable : ND

. Taux : ND

. Montant subvention : ND

CG64 : Demande de subvention formulée le 17 décembre 2012 (dossier 2013-00646)

. Montant subventionnable : ND

. Taux : ND

. Montant subvention : ND

SMNEP : 17 079 €

Autofinancement sur fonds propres, sans incidence sur le prix de l'eau





SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DU GAVE À LESTELLE-BÉTHARRAM

- N° d'opération : 1302
- Etat : En cours
- Imputation : 2315
- MOE : ZAE - MERLIN

- Montant total du marché : 820 000 € (estimatif)
- Honoraires et divers : 216 094 € (estimatif)
- Total : 1 036 094 € HT / 1 243 312 € TTC

Descriptif : Les conclusions du schéma directeur mettaient en exergue la vulnérabilité de la traversée du Gave de Pau à Lestelle-Bétharram. La crue survenue le 20 octobre 2012 a confirmé la fragilité de cette partie du réseau. La crue du 18 juin 2013 a littéralement arraché la passerelle et la canalisation d'eau potable alimentant 50 000 habitants. Il aura fallu 3 semaines de travail sans relâche pour rétablir cette traversée.

Cette solution à court terme ne permet cependant pas de sécuriser de manière pérenne cette liaison. Une étude de faisabilité a été confiée au cabinet ZAE afin d'identifier et de chiffrer les différentes solutions de sécurisation. Ce chantier stratégique doit faire face à de nombreuses contraintes (inondabilité, environnementale, sismique, réglementaire, hydrogéologique, continuité de service). Lors de sa séance du 26 septembre 2013, le Comité Syndical a retenu la solution de traversée par micro-tunnelier. A l'issue de la consultation, la maîtrise d'œuvre et le dossier réglementaire ont été confiés aux bureaux d'études MERLIN et ZAE.

SUBVENTIONS : ND

AEAG : Dossier pièces justificatives transmis le 04/09/13
· Montant subventionnable : ND €
· Taux : ND%
· Montant subvention : ND €

EGSA : Dossier 2013...1120. Pièces justificatives transmises le 05/09/13
· Montant subventionnable : ND €
· Taux : ND%
· Montant subvention : ND €

SMNEP : 1 243 312 €

Autofinancement sur fonds propres, sans incidence sur le prix de l'eau.

BUDGET

BP 13 : 70 000 €
BP 14 : 100 000 €
BP 15 : 1 000 000 €

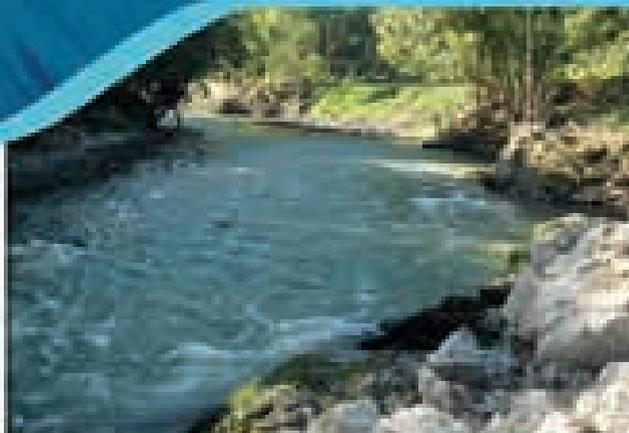


SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DU GAVE À LESTELLE-BETHARRAM

- Maître d'ouvrage : SMNEP
- Maître d'œuvre : ZAE - MERLIN

PLANNING

- Etude de faisabilité : décembre 2012 - décembre 2013
- Etudes complémentaires (géotechnique et bathymétrique) septembre - novembre 2013
- Consultation MOE : janvier - mars 2014
- Etude de conception : avril - juillet 2014
- Dossier réglementaire : juillet 2014 - janvier 2015
- Consultation entreprises : 1^{er} semestre 2015
- Travaux : Etiage 2015





PROTECTION CATHODIQUE LIAISON AYGUES PONTACQ

N° d'opération : 1303
Etat : Opération soldée
Imputation : 2313

Montant total du Marché : 19 443 € HT
23 254 € TTC

Descriptif:

Les conclusions du schéma directeur mettaient en avant la nécessité d'engager un programme de renouvellement de réseau. De manière à garantir la plus grande longévité des conduites, il convient d'en assurer la protection cathodique. La liaison située entre les Aygues et Pontacq date des années 60 et est composée exclusivement par de l'acier.

Dans un premier temps, l'entreprise CCTA a réalisé un diagnostic et proposé des travaux d'amélioration. Ces derniers ont ensuite été engagés en septembre 2013, avec notamment le remplacement de l'anode sacrificielle du poste de soutirage de Saint-Vincent.

SUBVENTIONS : ND

AEAG :

- . Montant subventionnable : ND
- . Taux : ND
- . Montant subvention : ND

CG64 : Dossier 2013_11121

- . Montant subventionnable : ND
- . Taux : ND
- . Montant subvention : ND

SMNEP : 23 254 €

Autofinancement sur fonds propres,
sans incidence sur le prix de l'eau

BUDGET : 20 000 €





MODÉLISATION HYDRAULIQUE DU TRONÇON SUD DU SMNEP

- N° d'opération : 1306
- Etat : Opération soldée
- Imputation : 2315
- Maître d'oeuvre : HEA

Montant total du marché :
19 700 € HT / 23 561€ TTC

Descriptif:

la présente mission a pour objectif de :

- Dimensionner le groupe de pompage à mettre en place à l'usine d'eau potable d'Arthez-d'Asson (programme 1301), notamment sur la partie Arthez-Baudreix
- Etudier l'intérêt de créer un ouvrage de stockage mutualisé à Sarramayou
- Vérifier l'adéquation du renouvellement du tronçon Aygues - Pontacq (prévu dans le cadre du SDAEP pour 2024) et identifier les moyens à mettre en œuvre pour sécuriser cette liaison
- Etudier l'implantation du futur réservoir de sécurisation de la liaison Aygues-Pontacq (Pontacq ou Saint-Vincent)
- Dimensionner et implanter le réservoir de 5000 m³ de Pontacq, dont le programme débutera début 2014
- Dimensionner la mise en place et le retour sur investissement d'une turbine au réservoir de Pontacq, en tenant compte de la prévision résiduelle

SUBVENTIONS : ND

AEAG :

- Montant subventionnable : ND
- Taux : ND
- Montant subvention : ND

EGSA :

- Montant subventionnable : ND
- Taux : ND
- Montant subvention : ND

SMNEP : 23 561 €

Autofinancement sur fonds propres,
sans incidence sur le prix de l'eau.

BUDGET : 8P 13



MODÉLISATION HYDRAULIQUE DU TRONÇON SUD DU SMNEP

Maitre d'œuvre :
HEA

PLANNING

- Signature du marché :
3 juin 2013
- Répérage terrain
11 juillet 2013
- Modélisation des travaux :
juin - août 2013
- Dimensionnement réservoir 5000m³ - Pontacq :
mi-juillet - mi-septembre 2013
- Dimensionnement turbinage Pontacq :
septembre 2013
- Réunion de présentation
26 septembre 2013

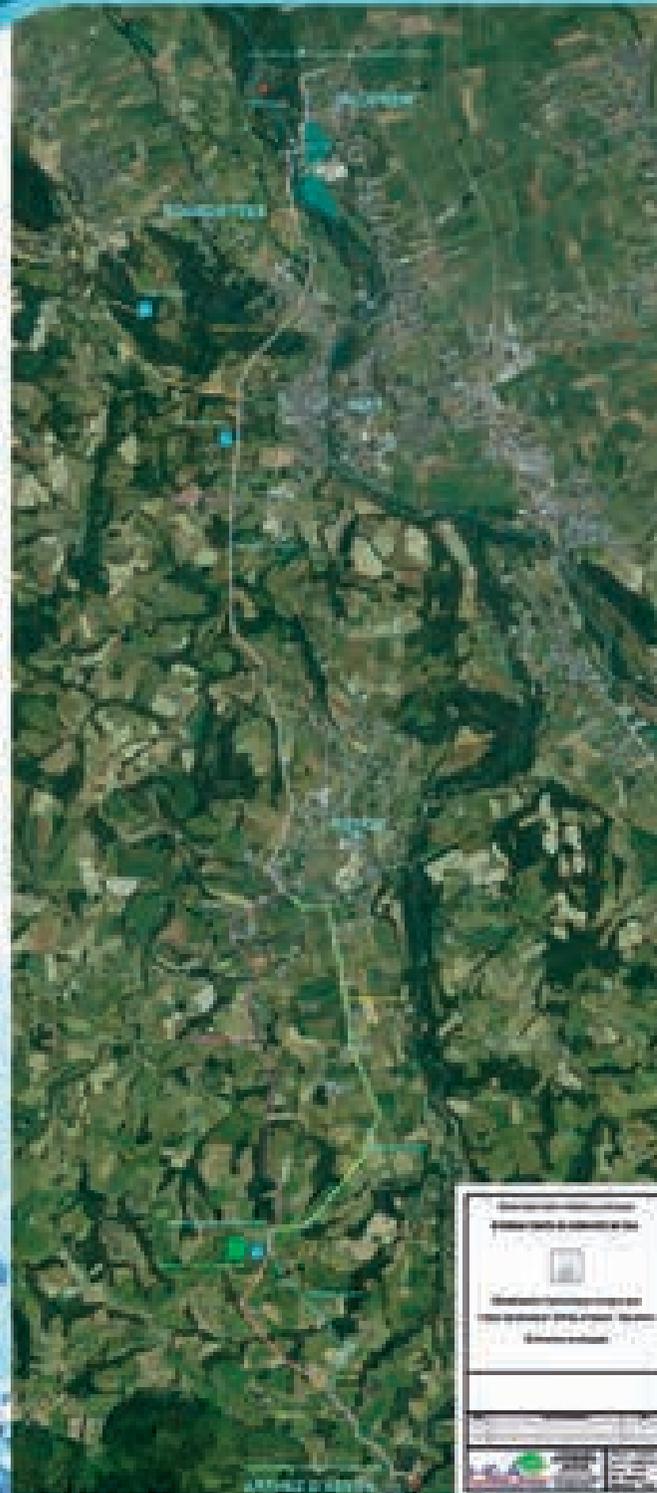
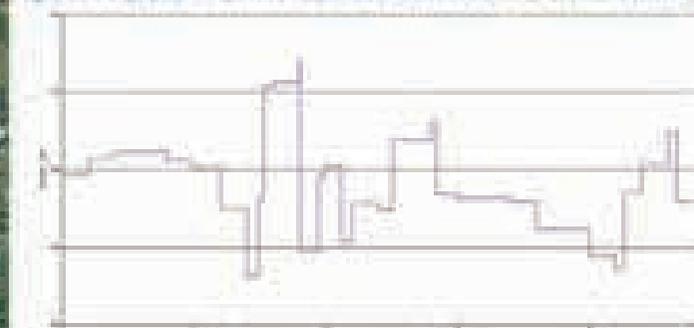


Figure de charge pour une période représentative du débit Pontacq (Source : SMNEP 2013)



- Le charge en MW de l'unité (niveau de plan en hauteur : 200 m)
- Maximum : 110 MW
- Minimum : 100 MW





TRAVAUX DE RECONSTRUCTION EN URGENCE DE LA PASSERELLE SUR LE GAVE DE PAU

N° d'opération : 1309
Etat : Opération soldée
Imputation : 2315
Maitre d'oeuvre : 2AE

Montant total du marché : 728 015 € HT
Total : 778 170 € TTC

Descriptif:

Suite à la crue du Gave de Pau du 18 juin 2013, la passerelle et la canalisation DN 400 surplombant le Gave de Pau ont été arrachées. Cette conduite d'eau potable permet la liaison entre les Aygues/Arthez-d'Asson et les réservoirs de Pontacq. Elle alimente potentiellement 40 000 habitants en eau potable. Des travaux de secours ont été réalisés à partir du 19 juin, afin de rétablir au mieux l'alimentation.

En parallèle, un arrêté préfectoral de restriction d'eau a été publié afin de limiter les consommations.

Face à cette catastrophe naturelle d'une ampleur sans précédent, d'importants moyens ont été dépêchés pour remettre en place une passerelle et une canalisation. A l'issue de 3 semaines intenses de travail, la remise en eau a eu lieu le jeudi 11 juillet.

SUBVENTIONS : 625 742 €

AEAG : Demande formulée le 12 juillet 2013 (SMNEP/2013/181).
Dossier pièces justificatives complet envoyé le 2 août 2013,
Dossier n°250641594

. Montant subventionnable : 861 762 €
. Taux : 40%
. Montant subvention : 347 776 €

CG64 : Demande formulée le 12 juillet 2013 (SMNEP/2013/181)

. Montant subventionnable : 726 552 €
. Taux : 30%
. Montant subvention : 217 966 €

Conseil régional : Demande formulée le 12 juillet 2013
(SMNEP/2013/181)

. Montant subventionnable : 0 €
. Taux : 0%
. Montant subvention : 0 €

Etat : Demande formulée le 12 juillet 2013 (SMNEP/2013/181)

. Montant subventionnable : 695 552 €
. Taux : 8.6%
. Montant subvention : 60 000 €

SMNEP : 152 429 €

Autofinancement sur fonds propres, sans incidence sur le prix de l'eau.

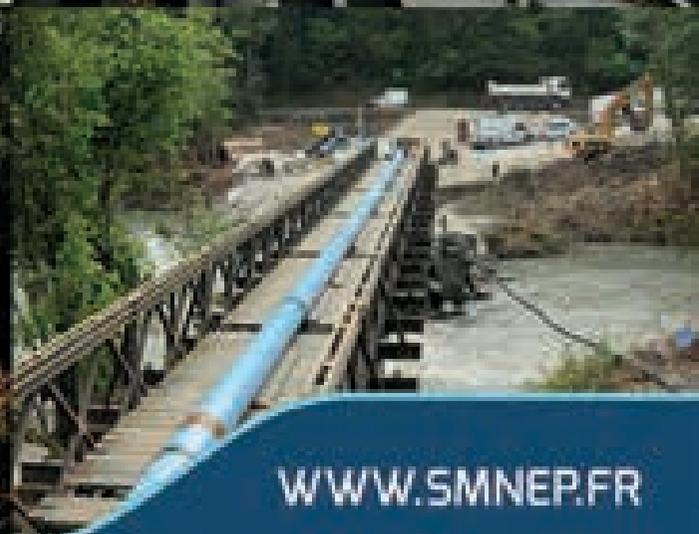


TRAVAUX DE RECONSTRUCTION EN URGENCE DE LA PASSERELLE SUR LE GAVE DE PAU

- Maître d'ouvrage : SMNEP
- Maître d'œuvre : 2AE
- Pont de secours : CNPS
- Entreprises : BAYOL/SAUR
- Travaux d'urgence pour rétablir l'alimentation en eau : création d'un poste de pompage à Sedrère, création de by-pass pour utilisation de l'eau du Nord, mise à disposition de citernes, réparation fuites, mise en place d'une vanne DN 350 à Lestelle-Bétharram, création d'un réseau provisoire à Montaut, création d'une alimentation provisoire au-dessus du Gave de Pau.
- Travaux de construction d'une passerelle : géomètre, acquisition foncière et indemnité, maîtrise d'œuvre, encadrement chantier, défrichage, terrassement, canalisation Acier DN 400, pose et location d'un pont de secours, transport et location d'une grue, hydrocureur, démontage et évacuation ancienne passerelle, remise en état du site et protection canalisation.

PLANNING

- Rupture de la canalisation : 18 juin 2013
- Réunion de crise en préfecture : 24 juin
- Démarrage des travaux : 27 juin
- Remise en eau : 11 juillet
- Réception : 15 juillet



11. BILAN DE LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES EN 2013 (ARS)



DELEGATION TERRITORIALE
DES PYRENEES-ATLANTIQUES

**SURVEILLANCE DE LA QUALITE DES
EAUX D'ALIMENTATION HUMAINE**

BILAN DE LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES EN 2013

Unité de gestion : SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

Maître d'ouvrage : SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU

Exploitant : SAUR FRANCE

Le bilan comprend 5 parties :

- Synthèse du contrôle 2013 et recommandations techniques pour l'Unité de Gestion
- Information sur la qualité des eaux distribuées en 2013 (*note résumé à joindre à la facture d'eau*)
- Introduction à la qualité des eaux d'alimentation humaine
- A - Organisation de l'alimentation en eau
- B - Bilan de la qualité des eaux distribuées en 2013 présenté par unité de distribution
 - B-1 - Synthèse de la conformité de l'eau distribuée
 - B-2 - Caractéristiques qualitatives par paramètre de l'eau distribuée
 - B-3 – Historique du suivi des nitrates sur les forages de Bordes jusqu'en 2013
- C – Indicateur d'avancement de la protection de la ressource en eau

Synthèse du contrôle 2013 et recommandations techniques pour l'Unité de Gestion.***Qualité de l'eau distribuée :***

L'eau produite par la station d'ARTHEZ D'ASSON a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Cependant la valeur de référence n'a pas été respectée pour la turbidité.

L'eau produite par la station de CALIBET a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Cependant la valeur de référence n'a pas été respectée pour la conductivité.

L'eau produite par la station de BUROSSE a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Cependant la valeur de référence n'a pas été respectée pour la température. Cette eau se refroidit dans le réseau avant d'être distribuée.

L'eau produite par la station de LALONGUE a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Cependant la valeur de référence n'a pas été respectée pour la température. Cette eau se refroidit dans le réseau avant d'être distribuée.

L'eau produite par la station de BORDES a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Cependant la valeur de référence n'a pas été respectée pour la turbidité

L'eau des Forages de BORDES présente une teneur en nitrates élevée (maximum relevé 40,7 mg/l sur le forage F2). Cependant le mélange avec l'eau du Forage de BAUDREIX permet de distribuer une eau avec un taux de nitrates de l'ordre de 26 mg/l.

Des traces de pesticides (atrazine, déséthyl-atrazine) ont été relevées sur les forages F2, F3, F4 et sur la station de BORDES.

L'eau produite par la station de LESPIELLE a été de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Cependant la valeur de référence n'a pas été respectée pour la température. Cette eau se refroidit dans le réseau avant d'être distribuée.

Recommandations :

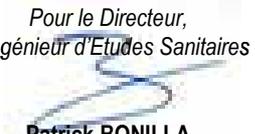
Pour éviter tous incidents épisodiques, il convient de rester vigilant sur les points qui font l'efficacité de la désinfection. Une attention particulière doit être portée sur le maintien de teneurs en stérilisant suffisantes en sortie d'usine de traitement.

Le bilan de fonctionnement du système de production comprenant le programme de surveillance et les travaux réalisés en 2013, ainsi que le programme prévu pour 2014 doit être transmis à l'ARS (article R1321-25 du code de la santé publique).

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux du 06/02/2004 autorisant le forage de LALONGUE, du 09/03/2006 autorisant les forages de BORDES, du 27/06/2006 autorisant le forage de BAUDREIX, du 07/05/2008 autorisant les forages de LESPIELLE ET SIMACOURBE, du 04/01/2011 autorisant le forage de BUROSSE MENDOUSSE, du 27/11/2012 autorisant la source AYGUE BLANQUE et la prise d'eau de l'OUZOM et du 20/12/2012 autorisant la source AYGUE NEGRE doivent être respectées.

PAU, le 15 avril 2013

*Pour le Directeur,
L'Ingénieur d'Etudes Sanitaires*


Patrick BONILLA

12. NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Edition 2013 - Chiffres 2012

REDEVANCES - AIDES : l'agence de l'eau vous informe

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin. La majeure partie des redevances est perçue dans la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). **Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.**



COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

□ Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

□ Une autre redevance dite « prélèvement » est due par les services d'eau en contre partie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

□ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des



modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

□ Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par **le comité de bassin où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs**. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.



COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES ?

En 2012, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 252 millions d'euros dont 213 en provenance des factures d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau en 2012 ?



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau en 2012 ?





Exemples d'actions aidées en 2012 par l'agence de l'eau dans le bassin Adour-Garonne

Pour dépolluer les eaux

- 7 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes, dont 2 supérieures à 10 000 équivalent habitants.

Pour préserver les ressources en eau potable

- La définition des aires d'alimentation des 66 captages stratégiques du SDAGE est achevée : les plans d'actions territoriaux les concernant sont en cours de réalisation ou de définition.
- Sur le 9e programme, l'Agence aura financé 10 322 ha de mesures agroenvironnementales et 7164 ha en conversion à l'agriculture biologique.

Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides, la biodiversité, la qualité de l'eau et la gestion des effets climatiques

- 7025 kilomètres de berges de cours d'eau restaurées ou entretenues.
- 17 910 hectares de surfaces de zones humides protégées.
- 29 ouvrages rendus franchissables par les poissons (*continuité écologique*).
- 71 % du bassin couvert par des SAGE (*schéma d'aménagement et de gestion des eaux*).

Pour la lutte contre les pollutions diffuses et toxiques

- 74 aides pour des actions de réduction des usages non agricoles de produits phytosanitaires avec les collectivités.
- 73 opérations de réductions des rejets de produits toxiques concernant les activités industrielles et commerciales.

Pour la gestion solidaire des eaux

- A l'international, 53 opérations engagées dans une dizaine de pays du sud en voie de développement.
- Sur le bassin, 552 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales.

Pour la protection du littoral

- 100% de lieux de baignade couverts par un profil de vulnérabilité.

Indicateurs de bassin spécifiques

- 6,2 M€ pour la mise à disposition de 85 Mm³ depuis les ouvrages existants en majorité à vocation hydroélectrique, au titre du soutien d'étiage.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (**SDAGE**).

Les **six agences de l'eau françaises** sont des **établissements publics du ministère chargé du développement durable**. Elles regroupent **1800 collaborateurs** et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

le bassin Adour-Garonne



Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
31078 Toulouse cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38 - Fax : 05 61 36 37 28



l'agence de l'eau Adour-Garonne

La carte d'identité du bassin Adour-Garonne

Un cinquième du territoire français

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20% de l'Auvergne, 18% de la région Languedoc, 40% du et 50% de Poitou-Charentes.

Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat éparé.

C'est un bassin essentiellement rural :
sur les 6 917 communes,
1 453 seulement ont de plus de 400 habitants
et 35 plus de 20 000 habitants,
ces dernières rassemblant 28% de la population.

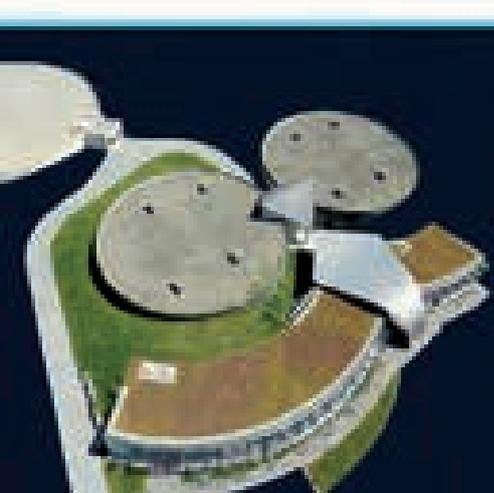
Pour en savoir plus : www.eau-adour-garonne.fr

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**



**Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable
du Nord Est de Pau**

- Maison de l'Eau - Route de Morlaàs - 64160 Buros
- Tél : 05.59.80.20.21 - Fax : 05.59.82.89.61
- Email : contact@smnep.fr

www.smnep.fr